

A. BECHARD

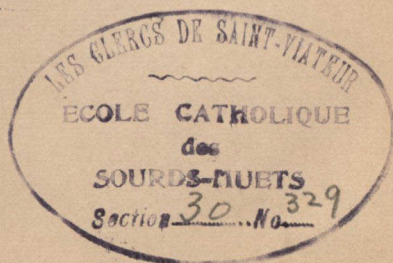
HISTOIRE DE

L'ILE-AUX-CRUES

—ET DES—

ILES VOISINES

ARTHABASKAVILLE
IMPRIMERIE DE "LA BATAILLE"
1902



Ce livre a été écrit en 1879...

C'est l'histoire de l'un des plus jolis coins de la Province de Québec...si toutefois les îles peuvent être des "coins" de pays...

L'auteur est mort depuis longtemps....

Mais cette œuvre posthume est peut-être la meilleure de sa vie...

C'est celle qui fait le plus plaisir à lire, surtout pour nous, insulaires invétérés, dont il raconte la vie, dont il fait l'histoire...

C'est celle que nous aimons le plus, parce qu'elle est simple et naturelle et qu'elle contient sur les nôtres et sur nous des choses singulières et intéressantes, des faits de toutes sortes, des scènes retracées, des mémoires et des légendes qui font revivre au cœur des anciens des souvenirs tout émus....

Et pour les viriles leçons de patriotisme sain et vigoureux que l'on y découvre à toutes pages et qui pourront faire naître au cœur des jeunes des orgueils et des ambitions de bonne marque, pour les conseils tout pétris de jugement et de modération qui s'y logent en tous les coins, pour le bien qu'elle peut faire et l'utilité historique qu'elle présente, nous sommes reconnaissants à l'auteur.....

ILE-AUX-GRUES, MARS 1902.



L'ILE-AUX-GRUES

Les îles sont des eaux la plus riche parure.

(DELILLE).

Lecteurs ! “ la matinée est belle ”, comme dit une vieille chanson ; la brise et la marée, favorables ; le grand fleuve, l'orgueil des Canadiens, roule ses flots tranquilles et dorés par un beau soleil sans nuage. Que diriez-vous d'une promenade à 2 lieues d'ici, à l'Île-aux-Grues, par exemple ?... Ça vous va ?... Eh ! bien, vite ! il n'y a pas un instant à perdre. Le courrier de l'île part, dans quelques minutes, de la poste de St-Thomas de Montmagny, avec le sac aux lettres et aux journaux destinés aux insulaires ; son bateau est amarré au quai du bassin, tout prêt à mettre à la voile. Nous y voilà ! On largue l'amarré : juste le temps de se glisser le long du quai dans la chaloupe et nous y sommes. Nous traversons le bassin du sud-ouest au nord-est, pour prendre le courant favorable. Nous longeons le pied de la chaussée érigée sur la rivière

St-Thomas et qui forme une belle chute dont les eaux, en tombant dans le bassin, se diaprent de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Nous sommes bientôt hors du bassin ; on hisse les 3 voiles qui s'arrondissent gracieusement au souffle léger du vent ; on "met le cap" sur la pointe d'en haut de l'île ; l'embarcation se couche légèrement sur le flanc, et nous voguons vers l'Île-aux-Grues.

Trois hommes montent la chaloupe : un vieux, le timonier, et deux jeunes gens qui font le service de matelots. Nous ne sommes que 5 passagers : une femme âgée, deux filles, un garçon de 15 à 16 ans et moi. Je remarque que l'on donne le nom de *Carleton* au vieillard qui est au gouvernail. Je lui demande s'il est Anglais.

—Oh ! non, dit-il ; je suis Canadien comme vous.

—Mais pourquoi, repris-je, permettez-vous que l'on vous donne un nom anglais, puisque vous avez l'avantage de ne pas être de la race de John Bull ?

—Ah ! c'est toute une histoire, répondit-il. Ecoutez-moi : puisque vous le désirez, je vais vous la dire.

"Mon nom est Louis LeBel ; mais je suis plus connu sous le nom de Carleton que sous celui de mon père, et voici pourquoi. Lorsque j'étais petit, j'étais si bel enfant et je montrais de telles dispositions à la bravoure et aux combats, (car je me suis battu plusieurs fois, étant jeune et lorsque je fus devenu homme fait) que mes parents me donnèrent le nom de Carleton, qui m'est resté. Ce monsieur Carleton était un

fort bel homme et un grand général : je lui ressembais beaucoup, m'a-t-on souvent dit."

Il n'y a pas de doute que le "grand général" auquel faisait allusion le père Carleton était Guy Carleton, gouverneur de Québec, en 1774 ; celui-là même qui chassa l'armée américaine du Canada, et qui, plus tard, en 1782, reçut le commandement en chef des troupes anglaises, en Amérique. Si ce général était beau comme le prétend le vieux chaloupier de l'Île-aux-Grues, et si on a donné à ce dernier le nom de l'ancien gouverneur à cause de ressemblance sous le rapport de la beauté, il faut bien convenir que Carleton No 2 a dû changer énormément, car il est loin d'être beau, aujourd'hui. Quant à ses dispositions à ferrailer, j'y crois sincèrement, car il porte sur sa figure hâlée quelques balafres qui sont une attestation suffisante de ses goûts pour le pugilat. Ces cicatrices disent aussi que, si le général Carleton No 2 a donné de vilains horions à ses adversaires, il en a reçu aussi qui comptent, surtout dans un combat livré à Pabos, dans la Gaspésie, contre un pêcheur de Port-Daniel. Le père Carleton, dans son jeune temps, allait faire la pêche à gages, sur la côte de Gaspé.

Nous voici vis-à-vis du haut de l'île, et nous entrons dans un goulet formé par la pointe de l'Île-aux-Grues et un groupe d'îles situé au nord. C'est de ce côté qu'il faut arriver au village. On a fait choix d'un site regardant les Laurentides, pour y ériger l'église, à cause du joli havre que la Nature a construit de ce côté de l'île.

Après avoir couru quelques bordées, nous arrivons à l'endroit où le père Carleton laisse son embarcation, un peu au large. On accoste un esquif mouillé là exprès pour descendre à terre. De cet endroit, appelé la basse ville, il y a une petite demi-lieue pour se rendre à l'église. Vous faites le trajet à pied, sur un bon chemin et sur les talons du père Carleton ou de son député, Carleton No 3, son fils, qui est loin d'être un Adonis. Le sac aux dépêches se rend à la poste, près de l'église, sur les épaules du postillon, qui va à St-Thomas et en revient 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi. Durant la saison rigoureuse de l'hiver, la traversée, quelquefois difficile et dangereuse, se fait de l'île à l'Anse-à-Gilles, à 2 milles en bas de l'église du Cap St-Ignace.

Quand on vous a déposé sur les galets de la grève, vous demandez au père Carleton le montant à payer. "Vous *barez* (baillerez ou donnerez) c'que vous *voudrais*", vous répond-il. Le prix du passage, fixé par le vieux chaloupier, est presque insignifiant, 6 sous ; mais aux étrangers il répond toujours par son "Vous *barez* c'que vous *voudrais*," dans l'espoir d'avoir plus que le tarif. Si vous ne donnez rien, le père ne s'en émeut pas, et il vous dira tout bonnement : "Marci ! e'est bein."

D'un autre côté, si vous lui donnez 30 sous, ce qui n'est pas trop ; si vous poussez même la générosité jusqu'à trois 30 sous, ou une piastre, il ne s'en offenserait pas et vous répondra encore : "Marci ! e'est bein."

Arrêtons-nous un instant pour contempler le

tableau enchanteur qu'offre ici la Nature, cette bonne mère qui s'est montrée si prodigue pour notre pays. C'est en parcourant le Canada que l'on comprend l'infinie variété dans l'unité de la Nature.

Le côté nord de l'Île-aux-Grues a la forme d'un demi-cercle rentrant. Toutes les habitations des insulaires sont érigées de ce côté. L'église, située vers le milieu de l'île, n'offre rien de remarquable dans sa construction : j'en dirai quelques mots plus loin. Pour le présent, qu'il nous suffise de savoir qu'elle est érigée sur un tertre d'où la vue plonge sur le fleuve. En face, et à une petite distance, se trouve l'Île-au-Canot, habitée par une famille seulement : la famille Lachance. Plus bas et tenant à l'Île-aux-Grues par une batture couverte par les eaux des plus hautes marées des grandes mers, vous apercevez distinctement l'Île-aux-Oies, habitée par 11 familles. En haut de l'Île-au-Canot et sur la même ligne, s'élève un groupe d'îles inhabitées et portant, chacune, un nom particulier, comme l'île Longue, l'île à Deux-Têtes, les Rochers-Rouges, etc. Au-dessus de ce groupe d'îles, remontant toujours le fleuve, est située la Grosse-Île, lieu de notre Quarantaine pour les bâtiments venant d'un pays infecté de quelque maladie contagieuse. Cette île compte 13 familles, en hiver. En été, ce nombre se double.

Entre le groupe d'îles dont je viens de parler et la Grosse-Île, se trouve l'île Ste-Marguerite, habitée par M. Chs Pruneau et sa famille. Ce vieillard est l'oncle du maître de poste de Québec. Pourquoi donc

M. J.-M. Le Moine dit-il, dans ses *Chronicles of the St-Lawrence*, ouvrage publié l'année dernière, que cette île n'est pas habitée ?... M. Pruneau y est établi depuis 20 ans passés.

Au-dessus de toutes ces îles, vous apercevez les montagnes de la côte du Nord, montrant leurs têtes altières, couronnées encore à cette époque de l'année (mai) d'un reste des neiges que l'hiver y a amoncelées.

Ces montagnes paraissent, à un endroit, comme des pointes de rocher ; plus loin, elles vous semblent être de hautes murailles à créneaux. D'autres s'élèvent dans les airs comme une tour massive. Ces formes diverses et gigantesques sont très-curieuses à voir, surtout lorsque le soleil les dore de ses rayons. C'est un spectacle vraiment grandiose pour celui qui a des yeux pour voir et une âme faite pour aimer les merveilles du Créateur.

L'Île-aux-Grues a une longueur d'une lieue et trois quarts seulement sur une largeur qui varie de 20 à 28 arpents. Un seul chemin la parcourt dans toute sa longueur, le long de la rive nord. Une route conduit au sud de l'île, où il y a un phare et une jetée pour le petit vapeur faisant le trajet, 3 fois par semaine, entre Québec et les ports intermédiaires, jusqu'à l'Islet. Le sol de l'île est sablonneux et produit surtout des pommes de terre d'une qualité supérieure. Les céréales n'y viennent pas aussi bien, excepté dans les terres basses. Les grèves et les battures sont couvertes de foin, article précieux dans un endroit où les prairies à foin sont rares. Le bois est rare aussi : on est obligé

de le faire venir de la terre ferme. On a eu le bon esprit de conserver quelques érablières : un seul habitant a fait, cette année, 400 livres de ce sucre, le roi des sucres. Aucune rivière n'arrose le sol de l'île ; de sorte que les insulaires vont aux moulins de la côte du Sud pour faire moudre leurs grains. Il y a bien, sur l'île, une couple de moulins à vent ; mais ils sont en si mauvais ordre que les meuniers peuvent se considérer comme occupant une sinécure. Toutes les îles mentionnées plus haut appartiennent à l'Île-aux-Grues pour les fins religieuses et municipales ; et celle-ci ainsi que celles-là font partie du comté Montmagny.

L'Île-aux-Grues doit son nom à ces oiseaux de passage qui visitaient et visitent encore l'île à laquelle ils ont donné leur nom.

Entrons, maintenant, au presbytère occupé par M. le curé J.-B. Plamondon.

On m'avait dit, avant mon départ pour l'île, que M. Plamondon était un homme bourru, sévère, un ogre enfin. Après qu'on m'eut fait cette peinture peu flatteuse du curé de l'île, j'eus le soin de me munir d'une lettre d'introduction d'un de ses amis intimes, son confrère du Cap St-Ignace. J'entre donc et, après avoir fait mon salut le plus gracieux et le plus respectueux, je présente ma lettre d'introduction.

Le révérend M. Plamondon a une voix brève et de basse-taille ; les mouvements brusques et nullement obséquieux ; mais ces dehors cachent un cœur tendre, compatissant, franc, dévoué, généreux, un cœur

d'or, en un mot. Il vous reçoit avec cette politesse exquise et simple qui sait adoucir tous les rapports de la vie. Il a, en outre, l'amour des anciens titres, documents, etc. ; c'est un archiviste consommé et passionné. Placé sur un autre théâtre, il serait devenu un archéologue de mérite, car il aime tout ce qui touche aux temps antiques de notre pays, si, toutefois, on peut appliquer ce mot *antique* à un pays qui n'a pas encore trois siècles et demi de découverte. Comme presque tous les habitants de l'île sont unis par les liens du sang, et que cette consanguinité offre des embarras dans les cas de mariage et peut entraîner des conséquences graves, M. Plamondon a mis sur chantier un travail long et difficile : Il est intitulé :

“ *Tableau généalogique de toutes les familles de l'Île-aux-Grues.* ”

Le curé de l'île est aimé et respecté de ses paroissiens qui le considèrent comme un père, comme leur meilleur ami, celui à qui l'on peut confier sans crainte ses peines comme ses joies, son bonheur comme son infortune. Heureux curé ! Heureux paroissiens ! vous offrez le plus beau tableau qu'il soit donné à l'homme de contempler sur cette terre ; tableau d'autant plus beau qu'il rappelle la véritable charité chrétienne, ou l'amour, cette vertu par excellence et sans laquelle les autres ne sont rien. Ces rapports intimes entre le pasteur et ses enfants spirituels ; cette espèce de culte de la part de ces derniers pour leur curé semblent élever le domaine de l'esprit et du cœur, et donnent une idée des sentiments religieux

des insulaires. Pourquoi ne peut-on en dire autant de toutes nos paroisses ?.... Que nos hommes politiques répondent à cette question, ainsi que certains journalistes à littérature échevelée.

La Providence a sur les hommes des desseins impénétrables : M. le curé Plamondon nous en donne un exemple frappant, que je vais rapporter en quelques mots.

Après son cours classique, le jeune Plamondon se livre à l'étude de la loi ; il devient avocat, se marie et va s'établir à Chicoutimi, où une nombreuse clientèle lui fait entrevoir un bel avenir ; mais Dieu avait ses desseins sur le jeune avocat. Après 2½ ans seulement d'une union des plus heureuses, sa femme et son enfant meurent. Dégoûté de la vie, il se consacre au Seigneur ; fait ses études théologiques et devient prêtre. Sans cet incident, en apparence trivial, notre clergé canadien aurait un travailleur de moins dans la vigne du Seigneur ; un prêtre zélé et charitable manquerait sur la liste de ceux que nous avons déjà.

Lorsque la politesse et la bonhomie de nos Pères auront disparu de notre pays, (et elles s'en vont vite, malheureusement, nous les retrouverons encore à l'Île-aux-Grues. Beaucoup de personnes des autres paroisses qui se croient peut-être supérieures aux insulaires parce qu'elles habitent la terre ferme, pourraient venir ici prendre des leçons de savoir-vivre. Sur l'île, on n'entoure pas un étranger, à la porte de l'église, pour le regarder, bouche bée et les yeux

tout grands ouverts, comme s'il était une bête curieuse. Sur l'île, je n'ai point vu de ces visages stupidement méchants qui, si toutes les règles de la métoscopie ne sont pas fausses, doivent aller finir leur existence au pénitencier. Sur l'île, un étranger peut, à l'issue de la messe, faire son discours, sur une question quelconque, sans être interrompu par ces gros finauds qui croient dire un mot spirituel quand ils ne disent qu'une bêtise capable d'éreinter un éléphant.

A l'Île-aux-Grues, quand un discours quelconque ne plaît pas, on se retire sans rien dire : on laisse l'orateur parler au clocher, ou au coq gaulois qui le surmonte. On n'injurie point l'orateur ; on ne se querelle point : on se retire en silence, et tout est dit. N'est-ce pas qu'il serait à désirer qu'il en fût ainsi partout, dans notre pays ? Car, après tout, il faut bien l'avouer, quoique la chose soit pénible à dire : nos habitants, généralement si courtois, pris isolément, deviennent d'une grossièreté insupportable, lorsqu'ils sont réunis à la porte de l'église ou ailleurs. Ceci est encore un des fruits de la politique telle qu'on la fait aujourd'hui, telle que les cabaleurs et les journaux l'ont enseigné au peuple. Quand on voudra, sur la terre ferme, au Cap St-Ignace, par exemple, prendre des leçons de cette politesse de nos Pères, qu'on traverse à l'Île-aux-Grues et l'on pourra s'instruire sur ce point comme sur bien d'autres.

Je donne ici quelques moyens que j'ai employés avec succès, lorsqu'il faut mettre les rieurs de son

côté, afin de se débarrasser de quelques mufles qui vous taquinent.

1re. Vous sortez de l'église d'une paroisse étrangère. On vous entoure : une dizaine, une douzaine de paltoquets vous regardent d'un air stupide dans le blanc des yeux. Si vous pouvez donner à votre figure une expression aussi niaise que la leur, ne vous gênez pas : regardez-les fixement durant quelques minutes ; tenez-vous la bouche bêtement ouverte comme eux, puis dites : "Hein ! si nous allions tous geler comme ça ?..." Ou bien demandez simplement "Vous n'avez pas peur que le visage vous reste de même ?.. Ou bien encore, visez le plus dos blanc de toutes ces buses ; allez à lui en lui tendant la main, et dites "Tiens ! comment va ?—Je ne vous connais pas, dira-t-il.— Et moi non plus, ajouterez-vous. Vous êtes certain qu'un de ces trois moyens rompra le cercle qui vous entoure.

2me. Vous faites un discours quelconque à la tribune de l'église. Un de ces butors incapables de dire un mot, si vous le prenez seul, vous interrompt, vous insulte même, poussé en arrière par d'autres encore plus lâches que lui. Administrez-lui le petit discours qui suit ou quelque chose d'analogue : "Mon cher monsieur, vous avez tort d'interrompre, d'insulter même un homme qui ne vous a fait aucun mal, que vous n'avez encore jamais vu et qui ne vous veut que du bien. Oui ! monsieur, (ici, prenez le ton pathétique) je suis votre ami, le meilleur de tous vos amis, et l'ami de vos amis. Je vais vous le prouver à

l'instant, mon bien cher monsieur." Une pause d'une demi-minute ; puis, d'un ton sérieux et solennel, reprenez : "Le parlement fédéral, à sa dernière session a passé une loi par laquelle il est décidé, que, prochainement, des officiers, armés de longues carabines vont passer par ici pour fusiller les oiseaux de votre espèce. On désire les empailler pour faire peur à la mouche à patate. Je vous conseille ou de vous cacher ou de quitter le pays, dans le temps du massacre."

Autre moyen. Si les interruptions ne cessent pas, après avoir épuisé tous les moyens de la politesse, adoptez celui-ci : "Monsieur, là, vous qui m'interrompez et m'insultez, savez-vous ce qu'il est arrivé, dernièrement, dans... (vous nommez une paroisse quelconque) ? Un pauvre diable a fait une bien triste mort : il a étouffé subitement, et les docteurs ont déclaré que la cause de sa mort a été l'esprit en cruche qu'il avait, dans le corps, de l'esprit comme celui que vous avez. Ah ! mon cher ami, c'est dangereux, bien dangereux, de l'esprit en cruche ; défiez-vous en : il finira par vous étouffer".

Encore un autre moyen. "Monsieur l'insulteur, je voudrais bien être bête comme vous un tout petit quart d'heure pour voir seulement comment un homme se sent quand il a autant de bêtise dans le ventre."

Si toutes ces recettes restent sans succès, le cas est un cas désespéré : secouez la poussière de vos sandales et décampez.

La population de l'Île-aux-Grues, hommes et femmes, est d'une taille au-dessus de la moyenne ;

plusieurs hommes mesurent 6 pieds. Le teint général, parmi les hommes, est plutôt blond que brun. Les femmes, au contraire, fournissent plus de sujets d'un brun clair que de toute autre complexion. Il y a, sur l'île, de fort belles brunettes dont l'œil noir rappelle la prunelle étincelante de la Créole. Avis aux garçons amateurs de la vivacité, de l'expression d'un œil noir.

La maladie endémique de l'île est l'hépatite et les autres maladies ordinaires du foie.

Le climat est salubre ; les mortalités, très rares, et l'on cite le fait que, durant l'espace continu de 4 ans, il n'est pas mort un seul enfant, sur toute l'île.

—o—

Eu égard à sa population, l'Île-aux-Grues a fourni plus d'hommes distingués que n'importe quelle autre paroisse de notre pays. Nommons-en quelques-uns.

Monseigneur Baillargeon, le révérend M. Charles François Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne. (Je donne, plus loin, une notice sur ce prêtre distingué.) Le révérend M. Etienne Lavoie, mort chapelain du couvent Jésus-Marie, à Longueuil ; M. Baillargeon, mort curé de St-Nicolas—et frère de l'évêque ci-dessus nommé ; M. Désiré Vézina, actuellement curé de Trois-Pistoles ; M. François Lachance, professeur au collège de Sorel ; M. François Gagné, curé dans le diocèse de Rimouski ; M. Augustin Painchaud, frère des écoles chrétiennes et mort à St-Louis, Mo., où il a fondé une belle maison d'éducation, était

aussi de l'île. Je remarque que M. J.-M. Le Moine fait naître Mgr Baillargeon sur l'Île-au-Canot. D'après les anciens de l'île, que j'ai consultés, c'est uné erreur: il est né sur l'Île-aux-Grues, quoique ses parents, dans le temps, demeurassent sur l'Île-au-Canot. La mère du vertueux prélat s'était rendue sur l'Île-aux-Grues, pour sa maladie puerpérale. Il naquit le 25 d'avril, 1798.

Viennent, parmi les laïques, les noms suivants : le Dr Baillargeon, frère de Monseigneur Baillargeon ; le Dr Painchaud, mort à Québec, puis le Dr Painchaud, de Varennes, ainsi que son neveu, demeurant tous deux dans la même paroisse ; le Dr Savoie, demeurant à l'Islet ; MM. François et Joseph Lachaine, arpenteurs, employés au bureau du cadastre, à Québec, etc.

Outre ces 15 noms, l'île a donné au cloître de différents ordres, un nombre considérable de religieuses.

M. Antoine Lavoie, père du docteur nommé plus haut, vint s'établir ici, il y a 50 ans. L'île avait, alors, à peine 250 communiants. En consultant les tableaux que je donne plus loin, on pourra voir dans quelle proportion ce chiffre s'est augmenté, depuis 1829. Outre le docteur, bien connu par ses talents et son affabilité, M. Lavoie a d'autres fils, qui, eux aussi, possèdent les qualités morales et intellectuelles du frère ; et il serait étrange qu'il en fût autrement, quand on connaît M. Lavoie, leur père. Un de ses fils, M. Wilfrid, réside avec son père, près de l'église.

Il est marié à une demoiselle Fafard, sœur des curés de ce nom : Il est juge de paix, secrétaire de la commission des écoles de l'île. MM. Eucher et Eustache Lavoje, tous deux ex-zouaves pontificaux, demeurent, le premier, à l'Île-aux-Oies, et l'autre, à l'Île-aux-Grues. Quatre zouaves pontificaux sont sortis de l'île : les deux que je viens de nommer, puis M. Aglibert Lemieux et le révérend M. François Lachance professeur au collège de Sorel, comme je l'ai déjà dit.

—o—

Les habitants de l'Île-aux-Grues coulent des jours paisibles et heureux. Plusieurs de ses enfants, ceux qui demeurent dans les grands centres, pourraient chanter ce couplet de la chanson :

“Que je regrette, au sein des villes,
La douce paix de nos hameaux,
Nos cieux d'azur, nos flots tranquilles,
Nos jours de fêtes et nos travaux”.

Je conseillerais à ceux qui s'usent vite aux tracasseries, aux inquiétudes, aux émotions de la vie politique ou commerciale, de venir récupérer ici leurs forces délabrées ; je les engage fortement à venir prier dans le temple modeste, au bruit incessant, au murmure caressant, à la voix majestueuse du grand fleuve dont la rive n'est qu'à deux pas. “Dans les villes, Dieu semble se cacher”, a dit Louis Veillot, et rien de plus vrai. Ici, l'on se sent plus près du Créateur, parce que la main des hommes s'y montre

moins. C'est comme si l'on priaît dans une famille dont tous les membres sont étroitement unis par l'affection la plus pure. Les femmes ne vont pas à l'église, sur l'île, pour voir et être vues ; elles y vont pour prier, et elles y vont habillées proprement et *modestement*, chacune suivant ses moyens. C'est sans doute, à cette absence de luxe effréné dans l'habillement et les voitures qu'est due l'aisance de plusieurs des habitants de l'île. N'avez-vous pas entendu comme moi les habitants de nos campagnes jeter les hauts cris sur la dureté des temps ? Pourriez-vous croire à cette crise, à la pénurie dont ils se plaignent, en voyant, à la porte des églises, la toilette exagérée de leurs femmes et de leurs filles ? Pourriez-vous croire que la terre de ce cultivateur est grevée de dettes hypothécaires, quand vous admirez la voiture brillante du fils, le harnais argenté du cheval qui le mène avec la rapidité du vent ? Pourriez-vous croire encore que ce père de famille n'est pas à l'aise, quand vous le voyez dépenser, annuellement, 50, 60, 75 piastres pour les boissons alcooliques ? Puis, on se plaint de la crise ? Mais qui l'a faite, cette crise ; qui l'a provoquée ? Les pasteurs n'ont cessé de vous crier que le luxe et l'ivrognerie, qui relève sa tête hideuse, sont les deux chancres qui rongent le flanc de la nationalité canadienne, et vous n'avez point voulu les croire. Vous voyez, aujourd'hui, s'ils avaient raison de s'élever contre ce qui fait notre ruine. Quelle est la conséquence de toutes ces folies coupables ? L'exil ! Si vous ne me croyez pas, allez le

demander au demi-million de nos compatriotes qui s'étiolent dans les filatures des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Si donc, vous voulez savoir comment on peut être bien mis sans extravagance de chiffons, de boudins, de *boulingrins*, etc. ; si vous voulez vous convaincre qu'une femme ou une fille est plus belle et mieux vue, quand elle est habillée proprement, décentement et suivant ses moyens, allez à l'Île-aux-Grues.

Avant de cesser de parler d'une manière directe des bons habitants de cette île, où j'ai passé 15 des plus beaux jours de ma vie, je veux citer un des traits que m'a racontés M. le curé Plamondon.

Il n'y a pas un grand nombre d'années, un bateau était venu par affaires mouiller dans le havre dont j'ai déjà parlé. Il y avait à bord un citadin qui était venu, lui, pour faire la chasse. Un des habitants de l'île fait accidentellement la connaissance du monsieur et l'invite à rester sous son toit tout le temps qu'il se propose de passer à la poursuite du gibier, c'est-à-dire l'heure des repas et la nuit. C'est comme cela sur l'île : il n'y a ni hôtel, ni débit de whiskey ; mais toutes les portes sont ouvertes à l'étranger, pauvre ou riche. C'est l'hospitalité qui a honoré nos pères et qui s'en va de nos campagnes, petit-à-petit. Et pour cette hospitalité si généreusement accordée par les insulaires, on n'exige qu'une espèce de monnaie : la moralité de celui que l'on invite.

Le chasseur accepte l'offre qui lui est faite. On se rend à terre et, chemin faisant, du rivage à la maison, le brave insulaire s'aperçoit que le monsieur assaisonne, (ou plutôt empoisonne) son langage avec des jurons souvent répétés. Avant d'entrer dans la maison hospitalière, l'insulaire s'arrête, prend la main du citadin et lui dit avec douceur :

“Monsieur, je vous ai invité chez moi : mon invitation a été faite de tout cœur et pour tout le temps qu'il vous plaira de rester ici. Une chose, cependant, me peine : c'est de vous avoir entendu jurer. Mes enfants ignorent les jurements ; ils n'en ont jamais entendu proférer, et je désire, s'il est possible, qu'ils demeurent toujours dans cette ignorance. Avant d'entrer chez moi, Monsieur, pouvez-vous me promettre sur l'honneur que vous vous abstenrez de jurer en leur présence. Vous ne voudriez point, n'est-ce pas, scandaliser mes enfants que je m'applique à élever dans la crainte de Dieu ?”

L'étranger, ému de voir de si beaux sentiments chez cet homme, lui promet de ne pas jurer ; et, chose étrange chez un jureur de profession, il tint rigoureusement sa parole. M. le curé, qui connaît ce citadin, m'a dit qu'il s'était entièrement corrigé de sa mauvaise habitude.

—o—

MONUMENT DE M. PAINCHAUD.

Notre historien national, F.-X. Garneau, a écrit quelque part : “ Ce qui me touche toujours, en

Europe, ce sont les monuments des grands hommes, ces tombeaux élevés par la reconnaissance et l'admiration, et qui manquent presque totalement dans les pays nouveaux."

Autre citation du même auteur :

".....Je sortis de Westminster en applaudissant à l'idée qui avait fait réunir les princes de la pensée (les poètes) aux princes de la terre (les rois), et déposer leurs cendres dans un monument commun élevé à Celui qui éclaire et agrandit les nations quand il lui plaît, en leur léguant des hommes dont les noms ne périssent pas."

Sortant de l'église de l'Ile-aux-Grues, après une visite au monument du fondateur du collège de Ste-Anne, je me disais, parodiant la dernière citation du grand historien :

"Applaudissons à l'idée qu'ont eue ceux qui ont élevé un monument au fondateur du Collège de Ste-Anne, qui fut poète par la sensibilité de sa grande âme, et roi par la supériorité de son intelligence vaste et noble."

Il ne manque rien à la mémoire de M. Painchaud, pas même l'auréole des souffrances du martyr. Les derniers jours de sa vie furent empoisonnés par l'ingratitude la plus noire et la plus lâche. Il rencontra l'envie et la persécution là où il n'aurait dû trouver que l'amour le plus sympathique, la recon-

naissance la plus vive. Chez d'autres auxquels il avait rendu des services que l'or ne saurait payer, il rencontra l'indifférence... l'indifférence, qui nous fait envier la destinée des morts que l'on pleure, du moins, jusqu'au jour où l'on commence à les oublier !

D'autres, enfin, tournèrent leur plume contre le fondateur déjà courbé par l'âge, contre celui qui avait élevé à la Religion et à la Patrie une institution d'où devaient sortir tant d'hommes distingués. Ils n'hésitèrent pas à tremper leur plume dans ce liquide qui sert à commettre plus d'empoisonnements que n'en sauraient accomplir les substances les plus vénérées !... Honte à jamais à ces hommes sans cœur, sans entrailles !... Ceci ne doit pas trop nous surprendre, cependant ; car si les générations passent, l'ingratitude et les travers de l'esprit humain sont éternels.

Ce concours d'actions noires et ingrates eut pour résultat d'éloigner du collège les restes mortels du fondateur. Ils reposent dans l'église de son île natale, au milieu de ses co-paroissiens qui, avec leurs grandes qualités du cœur, savent apprécier à sa juste valeur les legs précieux que leur a fait Charles François Painchaud.

Je copie ici textuellement les paroles si belles, si touchantes et si vraies du monument-Painchaud érigé dans la modeste église de l'Île-aux-Grues.

D. O. M.

Hic jacet illustr. ac rev.
Carolus Franciscus Painchaud,
Hujusce filius insulae,
Qui postquam presbyter factus
In variis locis ejus curis commissis,
Semper fuit patriæ et religionis gloriæ

VERUS AMATOR.

At zelo præsertim pro juvenum educatione zelatus
Innumeris difficultatibus superatis,
Tandem in Santæ Annæ parochia.
Quam fauste per viginti et tres annos rexit
Collegii fundamentum jecit,
Die II Julii, A. D. MDCCCXXVII
Cujus demum studiosæ juventuti portas aperuit
Die I Oct., A. D. MDCCCXXIX.
Hanc institutionem nascentem sudoribus rigavit,
Crescentem indesinenter laboribus coluit.
Patrimonio ditavit et vita,
Donec revocatus ad Deum
Die IX Febr., A. D. MDCCCXXXVIII,
ætatis suæ LVI.

R. I. P.

—o—

ALMO PATRI

Hoc pium monumentum erexerunt
Memores discipuli, quos caritate perpetua dilexit.

TRADUCTION.

“AU DIEU TRÈS-HAUT ET TOUT PUISSANT.

“Ci-gît l'illustre et révérend Charles François Painchaud, enfant de cette île, qui, après avoir été fait prêtre, se montra, dans les différents endroits qu'il eut à diriger, un véritable ami de son pays et de sa religion.

“Animé surtout par son grand zèle pour l'éducation de la jeunesse, et après avoir surmonté des difficultés innombrables, il put enfin, le 2 de juillet, 1827, jeter les premiers fondements d'un collège, dans la paroisse de Sainte-Anne qu'il desservit l'espace de 23 ans. Il en ouvrit les portes à la jeunesse studieuse, le 1er d'octobre, 1829. Il arrosa de ses sueurs cette institution naissante ; fortifia de ses labeurs sa marche ascendante ; lui sacrifia son patrimoine et sa vie, jusqu'au jour où Dieu le rappela vers lui, le 9 de février, 1838, à l'âge de 56 ans.

“Qu'il repose en paix !

—o—

“Des disciples reconnaissants ont élevé ce monument respectueux à leur père bien-aimé qui les a toujours entourés de son amour le plus chrétien.” (*)

Ce marbre funéraire a été élevé, il y a huit ans, par les anciens élèves du collège de Sainte-Anne-la-Pocatière. MM. Fafard, Edouard et Ambroise, le

(*) M. J.-M. Lemoine, dans son livre intitulé : *The Chronicles of the St-Lawrence*, fait mourir M. Painchaud en 1839. Il y a, là, une erreur ou typographique ou chronologique.

premier, curé de St-Joseph de Lévis, l'autre curé de St-Urbain, dans le comté de Charlevoix, prirent l'initiative de cette noble entreprise. Une action de cette nature peut se passer des éloges des hommes : il suffit de l'indiquer pour éveiller un sentiment d'admiration respectueuse pour ses auteurs.

On s'étonnera peut-être de trouver, dans cette *Histoire de l'Île-aux-Grues*, une digression aussi longue en faveur d'un des enfants de cette île. Qu'on veuille donc bien se rappeler que feu M. Painchaud n'est pas un homme ordinaire : c'est un bienfaiteur public, une de ces âmes marquées pour les sacrifices généreux, grands, nobles, émineamment chrétiens, marquées aussi pour la douleur que causent aux fibres les plus sensibles du coeur l'envie et l'ingratitude; marquées, enfin, pour le paradis et le bonheur éternel. D'ailleurs, comme ancien élève du collège fondé par cet ami de la jeunesse canadienne, ne puis-je pas, moi aussi, verser une larme de reconnaissance sur cette tombe bénie ?

Dans le discours remarquable de monsieur P-J-O Chauveau, prononcé à la pose de la pierre angulaire du monument des braves tombés sur la plaine d'Abraham, le 28 avril 1760, on trouve le passage suivant : "Ce monument ne dira-t-il pas aux générations futures que le souvenir des grandes actions a beau dormir dans la poussière et l'oubli, il faut qu'un jour, ne fut-ce qu'après un siècle, il se réveille et ressuscite, rayonnant d'une splendeur imprévue ?" ... Cette phrase peut s'appliquer non seulement aux

braves de 1760, mais elle peut encore s'appliquer à tous les philanthropes chrétiens du mérite de feu Charles François Painchaud.

Il y a un autre enfant de cette île, qui fut "grand parmi les enfants des hommes" ; qui est descendu dans la tombe emportant avec lui le respect général pour ses grandes vertus. Pourquoi un monument rappelant ce qu'il fut à ceux qui nous suivront, ne s'élèverait-il pas à côté de celui de M. Painchaud ? Pourquoi ces deux hommes éminents n'auraient-ils pas, chacun, leur marbre funéraire ? N'aimerait-on pas à lire, tout près du nom du fondateur du collège de Sainte-Anne, celui de son co-paroissien, C. F. Baillargeon, archevêque de Québec ?

—o—

Avant de passer à l'histoire *ancienne* de l'île et des îles adjacentes, je désire consacrer quelques lignes à l'école de l'église, sous la direction de Mlle Hedwidge Caron, munie d'un brevet d'école modèle obtenu à l'école normale Laval, en 1869. Attaché à l'école modèle, se trouve un cours préparatoire dirigé par Melle Marie Caron, sœur de la première. Mlle Marie porte un diplôme d'école élémentaire obtenu à Québec, en 1875.

Il y a deux autres sœurs, Mlles Clémentine et Hermine, qui servent comme monitrices à tour de rôle. Elles sont munies aussi de diplômes d'écoles élémentaires obtenus à l'école normale Laval.

Les demoiselles Caron sont nées à l'Islet. L'examen, fait en compagnie de M. le curé, a prouvé, que

la méthode suivie est bonne : les progrès, très satisfaisants, et le dévouement des institutrices, sans bornes. J'ai visité plusieurs écoles dans le cours de ma vie, et je puis dire que j'ai rarement vu des enfants *aussi* polis que les élèves des demoiselles Caron. Cette belle qualité de nos ancêtres, la politesse, est bien trop négligée dans nos écoles. négligée jusqu'au point de dire, dans quelques villages de ma connaissance : "Grossier comme un enfant d'école". Et, si l'on peut dire généralement : "Tel père, tel fils," ne peut-on pas dire aussi : "Tel écolier, tel maître ? "

Les insulaires aiment beaucoup l'éducation, et vous en avez une preuve évidente dans le fait que, sur les 64 familles de l'île, il n'y en a que deux qui ne savent pas lire.

—o—

PARTIE HISTORIQUE

Je dois dire ici que la plus grande partie des renseignements consignés dans les chapitres suivants, m'ont été fournis avec empressement par M. Plamondon, curé de l'île.

M. le capitaine Lavoie et M. Wilfrid, son fils, m'ont fourni aussi des renseignements précieux.

Il y a quelques détails secondaires que je dois à quelques anciens, qui m'ont cité de mémoire ce qu'ils savaient ; mais, avec eux, bien souvent, les dates se heurtent ou restent confuses. C'est avec peine que l'on peut, alors, rétablir l'ordre chronologique. En dépit de toutes ces difficultés, je présente sans hésitation les faits et les chiffres donnés, étant persuadé

qu'ils sont exacts. Je nomme, en les citant, les autres personnes desquelles j'ai emprunté plusieurs faits historiques très importants. J'offre à tous mes plus sincères remerciements.

Encore une remarque, et j'entre en matière.

Notre clergé, qui a déjà rendu de si grands services au pays, ajouterait beaucoup à son mérite reconnu, s'il tenait un cahier ouvert dans lequel il consignerait les événements importants qui se déroulent dans chaque paroisse. L'importance de ces cahiers, registres ou mémoires, il l'avait comprise celui qui fonda notre vieux Québec ; ils l'avaient comprise, cette mine précieuse, ceux qui vinrent évangéliser la Nouvelle-France. Supposez un instant que chaque paroisse, chaque village ait son cahier de notes, quel trésor pour l'historien ! quels foyers lumineux pour ceux qui s'intéresseront à nous comme nous nous intéressons à ceux qui nous ont précédés sur cette terre bénie du Canada !

—o—

L'île-aux-Grues fut colonisée en même temps que le cap St-Ignace, dans l'été de 1679, juste 2 siècles passés. Elle est située vis-à-vis de ce dernier endroit, et n'en est éloignée que d'une lieue, en ligne droite courant vers le nord.

D'après M. Le Moine, dans l'ouvrage déjà cité, l'île ne contenait, en 1683, que 3 familles, donnant en tout 15 âmes.

Le premier acte que l'on trouve dans les registres du Cap St-Ignace, se lit comme suit :

“Le huitième jour du mois d’Aoust de l’année mil six cent septante et neuf, par moy Morel, prestre missionnaire faisant les fonctions curiales dans la cote du Sud, a été baptisé Joseph fils d’Antoine Pepin dit Lachance et de Marie Testu sa femme, habitants de l’isle au grues, né le septième jour du mois de juillet de la même année. Le perein a été M. Pierre de Grand Ville demeurant à Québec et seigneur de la ditte isle. La mareine Geneviève de Chavigny veusve du Sieur Charles Amiot. Et ont les dits perein et mareine signé.

(Signé,) “Pierre Degrandville.”

“Geneviève de Chavigny.”

(Signé,) “Thomas Morel, Ptre.”

Comme on le voit par cet acte, le seigneur de l’Ile-aux-Grues, alors, était M. Pierre de Grandville, (Pierre de Bécart, sieur de Grandville), qui en avait fait l’acquisition en 1678, un an avant le baptême de Joseph Lachance. Plus tard, en 1761, dans un acte passé à la Petite Rivière, (sur la côte du Nord, en haut de la baie St-Paul) par M. Crespin, notaire royal, on voit que l’Ile-aux-Grues a pour seigneuresse madame de Grandville. Peu de temps après, la seigneurie de l’île passe à M. de Beaujeu ; puis madame de Beaujeu, devenue veuve, vendit sa seigneurie à Daniel Macpherson, résidant à Gaspé. Ce dernier la légua à son fils, John Macpherson. Le seigneur actuel est M. Macpherson Lemoyne qui en est devenu l’héritier par ses tantes.

Grâce à l'obligeance de M. MacPherson Le Moyne, seigneur actuel de l'île, je puis fournir de plus amples détails au sujet des seigneurs de l'Île-aux-Grues et de l'Île-aux-Oies. Je copie mot à mot ce que ce monsieur a eu la bonté de me remettre.

“En 1646, le sieur de Montmagny, alors gouverneur de la Nouvelle France, reçut du roi de France la seigneurie de l'Île-aux-Grues et de l'Île-aux-Oies, avec toutes les îles environnantes ; et, comme dit l'acte de concession, *avec tous les îsles et islots, battures et batturons.*

“Après plusieurs années, cette seigneurie devint la propriété de la famille Le Moyne, de Montréal, descendant de Charles Le Moyne de Longueuil ; et, par mariage, elle passa au sieur Liénard de Beaujeu, officier des troupes au service du roi de France, Louis XV, et frère du célèbre de Beaujeu, qui remporta une victoire si éclatante sur le général anglais Braddock, au fort Duquesne, dans l'Ohio, là où la ville de Pittsburg est maintenant bâtie.

Après la mort du sieur Liénard de Beaujeu, qui eut lieu le 5 de juin, à son manoir de l'Île-aux-Grues, en 1802, la seigneurie fut vendue par madame de Beaujeu, sa veuve, et achetée par le sieur Daniel McPherson, gentilhomme écossais, qui était établi à Philadelphie, dans la Pensylvanie, lorsque la révolution américaine de 1776 éclata. Ayant pris le côté du roi d'Angleterre, dans la lutte, il fut obligé de se réfugier en Canada. Il demeura quelque temps à Sorel, et se rendit, plus tard, dans la Gaspésie, à l'endroit bien

connu de la pointe Saint-Pierre, où il demeura plusieurs années.

“En 1828, il passa la propriété à son fils, le sieur John McPherson, qui mourut en 1848, laissant la seigneurie à sa veuve, dame Sophia Wills. Madame veuve John McPherson mourut en 1852, et la seigneurie devint la propriété de ses deux filles, les demoiselles Melinda et Mary McPherson, qui en furent les propriétaires jusqu'à l'époque de leur mort, en 1873.

“Leur neveu, le sieur McPherson Le Moyne, en hérita par testament.

“Ainsi, après un grand nombre d'années, la seigneurie de l'Île-aux-Grues et de l'Île-aux-Oies retomba encore une fois entre les mains de la famille Le Moyne.”

On voit que l'histoire donnée en premier lieu et celle de M. le seigneur actuel se complètent l'une l'autre.

Revenons, maintenant, à l'extrait de baptême de 1679.

Suivant moi, quoique je n'aie aucun document pour le prouver, Antoine Pepin dit Lachance, nommé dans l'acte ci-haut copié, doit être l'ancêtre de Gabriel Lachance, de l'Île-au-Canot, et de François Lachance, de l'Île-aux-Grues, et père de M. l'abbé Lachance, dont il a déjà été parlé. Cet Antoine Lachance a dû aller s'établir au Château-Richer, après avoir fait quelques défrichements ici ; car on le retrouve à ce dernier endroit, dans le *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay, page 472.

Ses descendants se sont établis, plus tard, sur l'Île d'Orléans, puis sur l'Île-aux-Grues.

Les plus anciennes familles de l'île, c'est-à-dire celles qui sont venues s'établir ici les premières, (outre d'Antoine Lachance ci-haut nommé, qui est la première famille résidant sur l'île), sont les *Langlois* et les *Lemieux*.

M. Le Moine, dans ses *Chronicles of the St-Lawrence*, dit que, parmi les premiers propriétaires de l'île, se trouvaient quelques hommes qui avaient appartenu au régiment Carignan-Salières, et parmi lesquels on voit, plus tard, le nom d'un descendant de Charles Le Moyne de Longueil.

Quant à la famille des Langlois, il n'y pas de doute suivant moi, que c'est l'ancienne orthographe de *l'Anglais*, dont on a fait un seul mot : *Langlais*. Le chevalier J.-C. Taché a donné, dans *Le Foyer Domestique*, l'origine de ce nom, à la page 567, année 1878. Voici :

..... "Il y avait, dans les Côteaux, un vieillard et sa femme, habitants à l'aise et sans enfants. Un beau matin que le vieux était à se promener sur la grève de la *devanture* de sa terre, il vit une boîte sur le rivage. En approchant de cette boîte, qui n'avait point de couvert, il y trouva un tout petit enfant bien portant, en apparence. La boîte était d'un bois étranger au pays et l'enfant était autrement attifé que les enfants du pays. Comme, en ce moment, il y avait une chaloupe qui abordait un navire anglais arrêté à quelque distance au large, le

vieux se dit :—Ce sont *les Anglais* qui sont venus mettre ici cet enfant ; mais c'est égal, le pauvre petit n'y perdra pas : le bon Dieu me le donne et je l'accepte ; allons le porter à la *bonne-femme* et le faire baptiser.

“Trois heures après le vieux et la vieille, endimanchés pour le compéage, partaient dans leur calèche pour aller à l'église.

“Rendu devant les fonds baptismaux, après avoir entendu raconter l'aventure et avant de commencer les cérémonies du baptême, M. le curé demanda au parrain :

—“Quel nom voulez-vous donner à cet enfant ?

—“*J'en sais rien*, M. le Curé, répondit le vieux.

—“Comment ! Vous n'en savez rien ?

—“Eh bien ! non, j'en sais rien, mais je suis quasiment sûr que c'est un Anglais.

“Le fait est que le vieux ne savait pas trop quel saint il fallait invoquer pour obtenir la grâce de faire un bon chrétien d'un Anglais.

—“Dans ce cas, nous allons le nommer *Jean Sérien dit l'Anglais*. Et qui fut dit, fut fait.

“Or, c'était ce même Jean Sérien dit Langlais, héritier de son vieux parrain et devenu un des plus respectables citoyens de la Rivière-Ouelle, que nous conduisions, en ce moment, au Saguenay, avec des produits de sa riche terre.”

Voici, maintenant, un autre baptême arrivé au Cap St-Ignace, et qui n'appartient pas, lui, à la tradition orale, comme celui que nous venons de rap-

porter, mais qui appartient à la tradition *écrite*, telle qu'on le trouve dans les registres du Cap. Je l'ai lu, et je cite de mémoire.

“Baptisé, au Cap St-Ignace, le 12 janvier 1699, André, Anglais de nation, laissé, à l'âge de 14 ou 15 ans, sur l'Île-aux-Grues, par les sauvages. Parrain : le rév. Louis Mathieu, curé de St-Thomas; marraine: madame Louise Picard, épouse de Guillaume Lemieux, de l'Île-aux-Grues.

Si la version de M. Taché est exacte, et elle paraît vraisemblable, il doit donc y avoir, au pays, deux familles ou souches distinctes de Langlois : celle de la Rivière-Ouelle, et celle de l'Île-aux-Grues ; car, je le répète, ce que nous prononçons aujourd'hui *Langlois*, a dû s'écrire, autrefois, pour *Langlais* ou l'Anglais, avant que Voltaire eut fait remplacer les combinaisons de lettres *ois, oit*, par *ais, ait*.

Dans le *Dictionnaire généalogique* de M. l'abbé Tanguay, on trouve plusieurs noms de Langlois, venus de divers points de la France. Il est à présumer que ces Langlois ou *Langlais* (orthographe moderne) ont reçu ce nom pour des raisons identiques à celles que je viens de rapporter ; tout comme nous avons, au pays, des *l'Italien* (Litalien), à cause de l'origine italienne de leurs ancêtres. Comme nous avons fait deux sons distincts des combinaisons *ois, oit, ais* et *ait*, il s'en suit que nous avons fait deux noms, en apparence différents, mais les mêmes dans le fond.

D'après l'extrait de baptême que j'ai cité de mémoire, on voit qu'il y avait, sur l'Île-aux-Grues, des

Lemieux, dès 1699, c'est-à-dire, il y a 180 ans. Les Lachance les avaient probablement précédés de quelques années.

—o—

L'Île-aux-Grues fut desservie par le curé du Cap St-Ignace jusqu'à l'automne de 1831. C'est pour cette raison qu'avant cette époque (1831), les actes de baptêmes, mariages et sépultures, se trouvent, en grande partie, dans les registres du Cap. Une partie de ces actes, qui se rapportent à l'Île-aux-Grues, se trouvent à St-Thomas et à l'Islet, vu que, bien souvent, il est plus facile de se transporter à ces deux derniers endroits qu'au Cap même, quoique celui-ci soit moins éloigné de l'île que ceux-là. Il est de même plus facile aux habitants de l'Île-aux-Oies, qui, pour les fins religieuses et civiles, appartiennent à l'Île-aux-Grues, d'aller, surtout en été, à l'Islet qu'à tout autre endroit de la côte du Sud.

La paroisse de *Saint-Antoine* de l'Île-aux-Grues ne fut érigée canoniquement que le 24 de janvier, 1837. (1)

D'après le décret d'érection, elle "se compose de l'Île-aux-Grues, de l'Île-aux-Oies, de l'Île-au-Canot, de l'Île-Ste-Marguerite, de l'Île-Ronde, de la Grosse-Île, et de toutes les îles et tous les îlots situés dans le fleuve St-Laurent, dans le voisinage des susdites îles, depuis l'extrémité supérieure de la Grosse-Île jusqu'à

(1) M. LeMoine fait remonter l'érection canonique à 1683, c'est-à-dire à 154 ans trop tôt. Anachorisme très robuste. Il n'y en avait nulle part au pays

l'extrémité inférieure de l'Île-aux-Oies." Longueur totale : environ six lieues.

La population totale, au commencement de 1876, était de 626 âmes, formant 90 familles, ou une moyenne de 7 membres (moins 4) par famille. On voit par cette moyenne que les insulaires forment une race très prolifique. M. Le Moine, dans l'ouvrage mentionné, porte la population de l'Île-aux-Grues et de l'Île-aux-Oies, *seulement*, au chiffre de 800 âmes. Il y a erreur évidente.

De ces 90 familles, 64 appartiennent à l'Île-aux-Grues ; 11, à l'Île-aux-Oies ; 1, à l'Île-au-Canot ; 1, à l'Île-Ste-Marguerite, et 13, à la Grosse-Île. Le nombre total de communiant est de 436; non-communiant : 186 ; ce qui, avec 4 protestants, donne le chiffre total de la population : 626 âmes. Ce chiffre de 436 communiant pour 90 familles, donne une moyenne de bien près de 5 communiant sur 7 membres, moyenne des familles. C'est une proportion exceptionnelle, qui démontre qu'on ne fait pas sa première communion à 17, 18 ou 20 ans, sur les îles qui composent la paroisse de l'Île-aux-Grues.

—o—

Le premier prêtre résidant sur l'île fut M. l'abbé E. Quertier, mort à St-Denis, (en bas). Qui a pu oublier cet orateur distingué, ce foudre d'éloquence?... M. Quertier vint sur l'île dans l'automne de 1831.

Le rév. M. P. Roy succéda à M. Quertier dans l'automne de 1834. Il fut curé de l'île jusqu'au mois de juin de 1837, époque où il alla remplacer M. Bédard, curé de Charlesbourg, décédé. M. E.-E. Parent,

alors curé du Cap St-Ignace et mort à l'Ange-Gardien, desservit l'île, jusqu'à l'automne de 1837, sans en être le curé.

De 1837 à 1843, les habitants de l'île eurent pour curé le rév. Z. Sirois.

M. Sirois fut remplacé par M. Frédéric Caron, aujourd'hui retiré et demeurant à St-Jean-Port-Joli. Il quitta l'île dans l'automne de 1847.

Le rév. Chs Tardif fut le successeur de M. Caron. Ce prêtre a laissé ici de beaux et profonds souvenirs. Il a été curé de la paroisse de l'Île-aux-Grues l'espace de 15 ans, depuis 1847 jusqu'à l'hiver de 1862. La paroisse resta sans curé jusqu'à la St-Michel de la même année 1862. Dans l'intervalle, plusieurs prêtres du séminaire de Québec desservirent la paroisse à tour de rôle, entre autres, les révérends MM. J. B. Côté, Thomas Hamel, maintenant vicaire général et recteur de l'université Laval ; F. Laliberté, puis E. A. Taschereau, aujourd'hui l'archevêque de Québec.

Dans l'automne de 1862, le rév. E. Demers devint curé de l'Île-aux-Grues et y demeura 9 ans, jusqu'en 1871.

A M. Demers succéda le rév. P. Girard (aujourd'hui décédé), qui fut forcé par la maladie de demander son rappel au bout de 4 ans, c'est-à-dire en 1875.

Depuis l'automne de 1875, c'est le rév. M. J.-B. Plamondon qui est le curé de l'Île-aux-Grues, le même prêtre dont j'ai parlé précédemment.

Ainsi, dans l'espace de 48 ans, de 1831 à 1879,

l'île a eu 8 curés, leur donnant une moyenne de 6 ans, chacun ; mais on sait que le rév. M. Tardif (15 ans) et le rév. M. Demers (9 ans), ont eu, à eux deux, juste la moitié des 48 années, laissant pour les 6 autres curés une moyenne de 4 ans, chacun.

Si la paroisse de l'Île-aux-Grues n'a pas eu de curés antérieurement à 1831, il ne faut pas croire pour cela qu'elle ait été privée d'un temple jusqu'à cette époque. Dès les commencements de la colonisation de l'île, on y avait bâti une chapelle. La première fut brûlée en 1759, par les Anglais, pendant le siège de Québec. Ces ennemis, *magnanimes* à leur manière, pillèrent et dévastèrent toute l'île. Les habitants, cependant, ne purent être molestés, vu qu'ils se tinrent cachés dans des caves creusées dans leurs champs. MM. les Anglais se vengèrent en rassemblant, dans la chapelle, tous les chevaux de l'île : ils les y enfermèrent de manière à ce que ces pauvres bêtes ne pussent s'échapper, puis ils mirent le feu à la maison du Seigneur, qu'ils venaient de convertir en écurie. Acte de vandalisme indigne d'une nation civilisée !... La tradition rapporte qu'un seul cheval échappa à cette hécatombe faite par des hommes plus chevaux que les chevaux qu'ils brûlaient.

Les grèves de l'Île-aux-Grues, de l'Île-aux-Oies, etc. ont toujours été le rendez-vous favori du chasseur : elles abondent en gibier de plusieurs espèces : grues, canards, bécassines, sarcelles, outardes, oies sauvages, etc. (Il y a quelques années, le seigneur D.

McPherson tua un très-beau cygne qu'il présenta au gouverneur.)

Aussi les gouvernements français et anglais se montrèrent-ils toujours disposés à protéger les seigneurs contre les braconniers qui empiétaient sur les droits accordés par les titres aux premiers *exclusivement*. Deux ordonnances furent publiées à ce sujet ; l'une, en 1731 ; l'autre, en 1769, sous le gouverneur Guy Carleton. Nous publions la première de ces ordonnances.

“GILLES HOCQUART.

“Sur les plaintes qui nous ont été portées par le Sieur de Touville, aide major des troupes, seigneur des Iles-aux-Oies, aux Grues, au Canot, Ste-Marguerite et la Grosse Ile, que plusieurs particuliers, tant de cette ville que des îles et des côtes voisines, s'ingèrent de chasser dans les îles, quoiqu'il n'y ait que le *seigneur qui ait le privilège à lui accordé par ses titres*, à quoi il nous aurait requis de pourvoir, nous faisons très expresses défenses à toutes personnes dans l'étendue des îles et seigneurie, sous quelque prétexte que ce soit, sans la permission du sieur de Touville et à peine de 10 livres d'amende contre les contrevenants, et de confiscation de leurs armes et canots au profit du dit seigneur : et sera la présente Ordonnance lue, publiée et affichée en la manière accoutumée. Mandons, etc.

Fait à Québec, le 20 mars, 1731.

(Signé.)

HOCQUART.”

(Extrait des archives de la province. Registres des Ordonnances, folio 70.)

Cette abondance de gibier autour des îles, abondance merveilleuse, puisqu'on a vu des oies sauvages au nombre de plusieurs milliers à la fois, (abondance qui a grandement diminué) avait attiré l'attention du sieur Huault de Montmagny, chevalier grand'croix de Jérusalem, gouverneur de Québec et premier seigneur de l'île, comme nous l'avons vu plus haut. Passionné pour ce mâle exercice, la chasse, il se rendait souvent sur l'Île-aux-Grues, où il avait fait bâtir, non pas un manoir, mais une simple cabane ordinaire sur le site occupé, aujourd'hui, par la résidence seigneuriale. C'est, avec la Pointe-aux-Pins qui forme l'extrémité sud-ouest de l'île, le plus bel endroit que l'on puisse imaginer ; et notre nature canadienne, si prodigue de beautés naturelles, n'offre rien qui soit mieux fait pour réjouir l'œil et enthousiasmer l'âme. J'en dirai quelques mots, plus loin, en parlant du manoir actuel.

Dans une des bâtisses qui forment le pâté de maisons appelé manoir seigneurial, on peut encore voir la cheminée et le foyer du gîte qui servait d'abri au gouverneur chasseur.

Le touriste amateur d'antiquités (en parlant d'antiquités, dans notre pays, il faut donner à ce mot une valeur relative), ne devra pas oublier d'aller voir un vieux canon rouillé, gisant sur la grève, au côté nord de l'Île-aux-Grues et à une petite distance de l'église. Ce canon vient de la frégate *L'Éléphant*, bâtiment de guerre français, naufragé à deux lieues et

demie au nord d'ici, sur les battures du Cap-Brûlé, le premier de septembre, 1729.

En 1859, un autre canon, semblable à celui qu'on a laissé sur le rivage et appartenant au capitaine Lavoie, dont j'ai déjà parlé, fut donné par cet ancien insulaire au séminaire de Québec. Ce canon avait fait partie, lui aussi, de la frégate naufragée, dont on voyait encore quelques reliefs de la carcasse, formée de chêne d'Afrique, à cette époque de 1859, c'est-à-dire 150 ans après le naufrage.

Le procès-verbal de ce naufrage, dressé par Hocquart, intendant, et déposé aux archives, nous fait voir que plusieurs des passagers étaient des hommes de marque. Outre l'intendant Hocquart, il y avait Mgr Dosquet, quatrième évêque du Canada. *L'Éléphant* était commandé par le comte de Vaudreuil, lieutenant de vaisseau. Voici les noms des officiers du bord qui signèrent au procès-verbal : Sérigny de Loire ; Duquesne Meneville ; le chevalier de Bretonville ; Duperat de la Bernandaye ; Blanchard, maître ; Chariteau, maître-pilote ; Testu ; Vaudreuil, et Rivière.

Les habitants de l'Île-aux-Grues, ainsi que ceux des îles adjacentes, sont souvent forcés, vu leur position géographique, de se confier

..... "aux replis sinueux

"D'un fleuve promenant ses flots majestueux."

L'île a donc son chapitre lugubre des accidents causés par "l'élément perfide". Je me bornerai à

quelques-uns de ceux qui firent le plus d'impression, dans le temps, et dont on parle encore, ici.

1. Vers 1839, deux hommes revenaient, le dimanche, de St-Thomas : ils arrivaient à temps pour se rendre à la messe. Leurs noms étaient Fortin, un jeune homme, et Lavoie, celui-là même qui devait se noyer plus tard. (Je rapporte cet accident plus loin.)

Comme leur chaloupe ne pouvait atterrir suffisamment, un nommé Normand alla les chercher avec une petite embarcation qui faisait eau comme un panier. En revenant de la chaloupe à terre, l'embarcation qui portait les trois hommes emplit. Fortin et Normand se noyèrent, et Lavoie, s'étant cramponné avec le désespoir de la mort à l'esquif plein d'eau, put attendre, dans cette position périlleuse, qu'on vint à son secours. On peut facilement se faire une idée du deuil que produisit ce triste accident parmi une population presque toute unie par les liens du sang ou de l'amitié la plus vive. Les deux jeunes gens, dont l'un mourut victime de son obligeance, Normand, furent inhumés le même jour.

L'Eglise, cette tendre mère, leur accorda les mêmes prières et les mêmes larmes.

—o—

2. Il y a encore un autre accident bien lugubre, arrivé il y a 32 ou 33 ans et qui fit une profonde sensation sur l'Île-aux-Grues. Voici les détails de cette tragédie.

Nous étions au 28 de novembre de l'année 1847. Cinq hommes de Saint-Jean-Port-Joli étaient venus

chercher un refuge sous la Pointe-aux-Pins qui forme l'extrémité supérieure de l'île. Ils montaient une goëlette chargée de bois qu'ils portaient au marché de Québec. Il faisait une de ces nuits d'automne où une neige abondante, poussée par un violent vent de nord-est, aveugle encore plus sur mer que sur terre. Quoique le vent leur fût favorable, le capitaine, un nommé Cyrias Babin, ne voulut point se risquer à continuer sa route par un temps pareil et avec une nuit aussi noire. Ils étaient donc mouillés à l'abri de la Pointe-aux-Pins, excellent havre contre le nord-est et bien connu de tous les marins qui fréquentent notre fleuve. Tout-à-coup, après quelque temps d'un calme relatif, le vent saute du nord-est au sud-ouest et avec une telle violence que l'équipage, en dépit de ses efforts désespérés, ne put prendre le large, n'ayant même pas eu le temps de lever l'ancre, tant avait été subit le changement de vent : il fallut venir à la côte. La secousse produite par la goëlette poussée sur le rivage fut si forte qu'un des mâts se rompit et vint s'abattre sur le pont, estropiant, en même temps et gravement, deux hommes que l'on retrouva, le lendemain, gelés sur le pont. Un des trois naufragés (ils avaient pu, tous les trois, prendre terre) voulut se rendre au manoir seigneurial, à l'autre bout de l'île. Transi par le froid et gêné dans sa marche par les hardes mouillées et gelées sur lui, il s'assit vers le milieu de l'île, c'est-à-dire à mi-chemin entre le lieu du sinistre et le manoir où il voulait aller retrouver la vie. C'est là que la mort, l'imp-

toyable mort, vint le chercher au milieu de la nuit et tandis que la tempête faisait entendre ses rugissements lugubres dans les arbres qui forment une ceinture au côté sud de l'île. "La mort, de son bras de fer, l'avait entraîné dans la tombe !..."

Pendant que ce malheureux s'endormait dans les bras de la mort, sur sa couche de frimas et de glace, les deux autres hommes, mieux guidés par leur instinct de conservation que leur compagnon, s'étaient dirigés vers le nord de l'île où se trouvent toutes les habitations, moins le manoir seigneurial. La première maison qu'ils aperçurent dans l'obscurité et à travers le brouillard épais de neige qui tombait en gros flocons, fut la demeure d'un nommé Ignace Gagné. Il était temps qu'ils arrivassent, car le froid et les fatigues de cette nuit leur avaient déjà paralysé la langue. Ce ne fut qu'en frappant dans la porte avec leurs mains et leurs pieds à moitié gelés, qu'ils purent se faire ouvrir. Ils entrèrent en se traînant à peine, et tombèrent sur le plancher, épuisés par la douleur, le froid, la fatigue et les émotions de cette horrible nuit. Les soins les plus tendres et les plus assidus firent qu'ils en réchappèrent ; et, quelque temps après, on remena les deux naufragés dans leurs foyers domestiques. Ces deux hommes auraient pu dire aux âmes charitables qui les avait entourés de leurs soins, ce que Virgile met dans la bouche de Didon :

" Ma force et ma raison m'avaient abandonnée,
" Des portes de la Mort vous m'avez ramenée."

3. L'accident que je vais relater emprunte aux circonstances un cachet de tristesse que l'on rencontre assez rarement.

Il y a 23 ans (en 1856), un enfant du nom de Gagné et âgé de 11 ans, se noyait à quelques pas seulement de la résidence du capitaine Lavoie, à 8 arpents au nord-est de l'église. Le petit Gagné suivait les exercices du catéchisme et était à la veille de faire sa première communion : on était au mois de juin. Ses parents, qui demeuraient sur l'Île-aux-Oies, l'avaient placé chez M. Lavoie pour tout le temps des instructions préparatoires à la première communion. Cette maison de MM. Lavoie, père et fils, est une des plus hospitalières de l'île, et ce n'est pas peu dire dans une paroisse comme celle-ci, où l'hospitalité se pratique comme la pratiquaient nos Pères.

Un matin, l'enfant se lève avant tous les gens de la maison, pour aller faire une promenade sur l'eau : la marée était alors toute haute. Par sa maladresse, peut-être par son manque de prudence, la frêle embarcation montée par le petit Gagné chavira, et ses cris de désespoir réveillèrent les membres de la famille Lavoie. Le capitaine, prompt comme l'éclair, saute hors de son lit, siffle son chien de chasse et court vers le lieu du sinistre.

..... "le chien, aimable autant qu'utile,
"Superbe et caressant, courageux, mais docile,"
se jette à l'eau à la voix de son maître et nage à toute vitesse vers l'enfant qui n'avait que la tête hors de l'eau. Arrivé près de lui, le chien saisit le

chapeau dans sa large gueule et revint à terre. La coiffure du pauvre petit n'étant retenue par aucune attache, les services du chien furent inutiles. Avant que l'on put mettre une embarcation à l'eau ou renvoyer le chien vers l'enfant, celui-ci avait disparu. Le capitaine Lavoie s'était mis à l'eau jusqu'au cou ; mais 9 ou 10 pieds le séparaient encore du pauvre enfant. Ne sachant pas nager, il dut revenir sur ses pas, ayant à endurer le triste spectacle de voir mourir son semblable auquel on ne peut porter aucun secours.

—o—

4. Legouvé a dit : "Un frère est un ami donné par la nature." Il eût été préférable qu'il eût dit : "Un frère est un ami donné par le bon Dieu."

En 1862, la femme d'un nommé Charles Roy tombait malade; les soins du médecin étaient urgents, indispensables : c'était une maladie puerpérale accompagnée de symptômes alarmants. L'époux éploré s'adressa à son frère George qui n'hésita pas une minute, quoique la traversée fût dangereuse, à aller chercher le docteur du Cap St-Ignace. Le médecin vint à point pour sauver la mère de l'enfant.

L'année suivante, le 2 avril, 1863, même maladie chez George Roy, le frère dévoué de l'année précédente. Il faisait une tempête, ce qui n'empêcha point le frère Charles de se préparer, à son tour, à traverser au sud pour en amener le docteur. Il demanda à deux insulaires de l'accompagner, vu qu'il y eut eu plus que de la folie dans la tentative de se rendre

seul au Cap par un temps pareil. Les deux hommes qui allèrent avec lui, sans hésitation aucune (on a le cœur fait comme cela, sur l'île, on ne sait point refuser un service, surtout quand il s'agit de personnes malades), se nommaient Charles Lemieux et Augustin Lavoie, celui-là même qui, 27 ans auparavant, en 1839, s'était sauvé seul de trois qu'ils étaient, ainsi que je l'ai raconté au premier accident rapporté. Charles Roy demeurait à l'extrémité supérieure de l'île, Charles Lemieux, au milieu, et Augustin Lavoie, au bout d'en bas de l'île. Qu'on veuille bien remarquer cette coïncidence.

Ces trois hommes généreux partent, en dépit des remontrances de leurs amis sur le grand danger qu'ils courent. Ils n'écoutent que la voix de leur cœur, et les voilà lancés sur une mer furieuse. Ils n'étaient plus qu'à une faible distance de la terre du sud, lorsqu'une mer plus forte que les autres, peut-être un mauvais coup de gouvernail (on n'a jamais su au juste), fit chavirer la chaloupe qu'ils montaient. On retrouva cette embarcation renversée, quelques jours après ; mais qu'étaient devenus ces hommes, ces trois nobles victimes du dévoûment le plus héroïque ? Noyés tous les trois !

Dans le cours du mois suivant, (mai,) et à quelques jours seulement de distance, leurs corps furent retrouvés. J'ai prié le lecteur, un peu plus haut, de remarquer le fait que Chs. Roy demeurait au haut de l'île : Chs. Lemieux, au milieu, et Aug. Lavoie, au

bout d'en bas ; mais voici quelque chose qui semble tenir du merveilleux.

Le premier cadavre trouvé fut celui de Roy ; le deuxième, celui de Lemieux, et le dernier, celui de Lavoie.

Je dois me borner à ces 4 accidents qui suffisent pour faire voir que les insulaires sont exposés à plusieurs dangers qui n'existent pas pour les habitants de la terre du sud ou du nord. D'ailleurs, vous trouvez ici, comme chez tous les insulaires, un goût tout particulier et prononcé pour la navigation. Ce goût se manifeste chez les enfants à peine sortis du maillot. Dans les autres parties du pays, vous voyez les jeunes gens parler de la vitesse, de la beauté, de la valeur de leurs chevaux ; donner les noms de ceux qu'ils ont dépassés sur la route, et mille autres prouesses plus ou moins extraordinaires, plus ou moins vraies. Sur l'île, il n'y a qu'une lieue de chemin ; mais il y a, à deux pas, le fleuve, notre beau, notre grand fleuve St-Laurent. C'est là qu'on ira se promener au souffle de la brise ; c'est là qu'on ira essayer la vitesse de son esquif, de sa yole ou de sa chaloupe : c'est encore là qu'on ira lutter contre *un quelqu'un* qui s'est vanté que son embarcation est la plus fine voilière de l'île. Aussi, tandis qu'ailleurs on parle chevaux et belles voitures, ici l'on s'occupe de chaloupes "fines, marcheuses," de voiles taillées suivant l'art, de tape-culs, de misaines, et que sais-je encore ? Tous ces discours sont accompagnés, bien souvent, de remarques superlificoquentieusement prétentieuses

et qui ne laissent pas que d'avoir leur côté drôlatique.

On ne saurait écrire l'histoire de l'Île-aux-Grues sans mentionner un événement unique et dont on parle encore ici.

Il a déjà été dit que la distance qui sépare l'île du Cap St-Ignace est d'une lieue. Avant et depuis 1844, jamais les froids de l'hiver n'avaient réussi à former un pont de glace sur cette nappe d'eau, et la traversée avait toujours dû se faire en canots : mais, vers la fin de janvier de 1844 (il y a 35 ans) un pont solide se forma et l'on put voyager tout à son aise d'un endroit à l'autre; aussi s'en donna-t-on à cœur joie. Jamais les insulaires n'avaient reçu d'aussi nombreuses visites, à cette saison de l'année, époque où les visiteurs se font rares, à cause des difficultés de la traversée. Il vint des gens de toutes ou de presque toutes les paroisses comprises entre la Pointe-Lévis et Rimouski : il en vint même de ce dernier endroit. Il y eut des journées où l'on compta de 50 à 60 voitures chargées de curieux. La débacle eut lieu le 16 mars, et il était temps. Durant ces quelques semaines de visites nombreuses et ininterrompues, l'hospitalité proverbiale des insulaires fut mise à une rude épreuve, et ils se trouvèrent presque dans la position de soldats renfermés dans un fort pris par la famine. Les provisions étaient devenues excessivement rares. Les visiteurs avaient été comme les nuées de sauterelles qui s'abattent quelquefois,

sur Manitoba et devorent tout sur leur passage. Le pont de glace de 1844, le premier et probablement le dernier, entre le cap et l'île, fut comme une plaie d'Égypte pour les îles dont j'écris l'histoire.

La première personne qui traversa le pont, à pied, (sont-ce les vrais noms, d'où étaient-ils,) fut Amédée Jacques, fils de Germain Croteau ; la première, en voiture, Pierre Gatien Lachaine.

UN CHAPITRE CONSACRÉ AU SURNATUREL, AUX REVENANTS, AUX FARFADETS, etc.

—o—

Les îles semblent être le rendez-vous favori des sorciers, des fées, des revenants et autres gens de la même famille : Tout le monde sait par cœur les belles pages consacrées par M. de Gaspé aux rondes, infernales des sorciers de l'Île d'Orléans ; et si l'auteur des Anciens Canadiens eut parlé de l'Île-aux-Grues, il aurait pu ajouter plusieurs pages intéressantes à celles que nous avons lues avec tant de plaisir ; car ce petit coin de terre, cette charmante oasis, a aussi ses légendes, ses histoires qui touchent au merveilleux, ses contes de fées, etc.

Je suis de ceux qui croient sincèrement que le bras de Dieu n'est nullement raccourci, c'est-à-dire qu'ils peut, aujourd'hui comme autrefois, opérer des miracles ; mais je ne saurais reconnaître un prodige divin dans toutes les histoires racontées à la campagne, et, souvent, en ville. Dieu, suivant moi, ne fait point de miracles à propos de tout et de rien : ceci

est contraire à l'idée que nous avons de sa sagesse infinie. Ce serait donc une aberration de notre esprit de voir des miracles partout et où l'Eglise ne s'est point prononcée : ce serait un abus, une crédulité qui a amené, dans plusieurs pays, la négation de l'intervention divine dans les choses de ce monde. Les incrédules veulent tout nier ; les crédules voient des miracles partout. Sachons donc nous tenir dans un juste milieu : croyons, dans ces matières, ce que l'Eglise croit et décide, et ne soyons pas sans cesse portés à considérer comme miraculeux des faits qui, bien souvent, peuvent s'expliquer d'une manière toute naturelle. J'ajouterai cependant qu'une crédulité aveugle me paraît de beaucoup préférable à un scepticisme éhonté.

Les deux traits qui suivent sortent certainement de la voie ordinaire. Je ne voudrais pas dire pour cela que ce sont des miracles, puisqu'ils n'ont pas été déclarés tels par l'autorité suprême. Chacun donc en pensera ce qu'il lui plaira. Tout ce que je puis ajouter, c'est qu'ils peuvent, au besoin, être attestés par plusieurs personnes de la plus grande respectabilité.

I. Il y a 6 ans, M. E. Lavoie prêtait son embarcation à M. Joseph Painchaud, qui désirait se rendre à St-Thomas. Arrivé à cet endroit, le canot est laissé sur les glaces du rivage. La marée suivante monta plus que l'on s'y attendait et emporta glace et embarcation. De retour sur l'île, M. Painchaud fit chanter une grand'messe pour demander à Dieu de retrouver la petite barque, ce qui, humainement par-

lant, était une impossibilité et voici pourquoi. La mer ne monte que cinq heures et descend *sept heures*, de sorte qu'un objet à la dérive finit, après des alternatives de montées et de descentes, à tomber dans le golfe, en supposant qu'il ne s'accroche pas à quelque pointe du rivage ou des îles.

Une semaine après la grand'messe, on vient dire à M. Lavoie que son embarcation, rasant la pointe où s'élève le manoir seigneurial, remontait entraînée par la marée. Le seul endroit où l'on pouvait l'arrêter était la jetée sur laquelle s'élève le phare, au sud de l'île. On s'y rendit en toute hâte et l'on n'eut que juste le temps de s'emparer du canot.

"A présent, diront peut-être quelques-uns, le canot n'aurait-il pas été retenu à quelque angle saillant de la côte du nord ou du sud, puis être remonté avec la marée ? . . . Les personnes qui vous ont raconté ce fait extraordinaire n'ont-elles pas voulu abuser de votre crédulité. ?" Je ne le crois pas et voici pourquoi.

D'abord, ceux qui ont été témoins de ce que je viens de raconter, sont des personnes très respectables qui croient, elles-mêmes, au merveilleux de ce sauvetage. D'un autre côté, ma crédulité ne va pas jusqu'à prêter une oreille favorable à la première histoire qu'on veut bien me raconter. Encore une fois je ne crie pas au miracle : je raconte un fait : voilà tout, et chacun est libre d'en croire ce qu'il lui plaira. Tout cela n'empêchera pas les habitants de l'île et

leur digne curé en tête, de voir dans ce fait quelque chose en dehors des voies naturelles.

2. L'accident suivant et le sauvetage qui en a été la suite, ont déjà été racontés par les journaux, mais d'une manière bien imparfaite.

C'était le 19 de novembre, 1874. Cinq personnes s'en revenaient de St-Thomas, montées dans une chaloupe ayant une voilure trop forte pour sa capacité. Ces cinq personnes étaient : Mde Joseph Painchaud, Mde veuve Pierre St-Pierre et son enfant, petit garçon de 7 ans ; MM. Octave Fournier et Alphonse Boulet, encore tous vivants. Vers le milieu de la traversée, une bouffée de vent fit chavirer l'embarcation. Les cinq passagers furent tous précipités à l'eau. Après un plongeon peu agréable à cette saison de l'année, ils revinrent tous les cinq à la surface. Boulet et le petit garçon se cramponnèrent au bord de la chaloupe renversée et montèrent sur la quille. Les trois autres furent moins heureux, ayant reparu à la surface à une petite distance des deux autres et ne sachant point nager, aucun des trois ; ce qui n'a pas lieu de surprendre chez des femmes, mais ce qui paraît assez étrange chez des hommes si souvent exposés sur l'eau comme le sont presque tous les insulaires. Les trois malheureux, chose étrange ! ne furent nullement effrayés de leur position périlleuse, et se mirent à rouler sur l'eau et à plonger quelquefois. Qui ou quoi pouvait retenir ainsi à la surface et les faire revenir du fond ces trois personnes ignorant complètement l'art de nager ?

Dans le même temps, M. Joseph Painchaud, le mari d'une des deux femmes à l'eau, s'était rendu, sans intention arrêtée, sur la grève. De là, il se rendait à quelque distance à la recherche d'un billot qu'il avait aperçu; il avait sauté dans une petite embarcation ne pouvant porter que deux hommes, et se dirigeait vers l'objet en question; tout à coup, sa femme vient sourdre près de l'embarcation qu'il montait. Il la saisit et lui recommande de se tenir par les mains aux bords du frêle canot. Il va ensuite pêcher l'autre femme, à laquelle il fait la même recommandation. Enfin, il s'approche de Fournier, le fait monter avec lui, et, tous les deux, ils touent au rivage les deux pauvres femmes transies par l'eau glacée du mois de novembre.

Quant à Boulet et au petit garçon, perchés sur la quille de la barque chavirée, ils furent recueillis par George Roy et Octave Vézina, qui s'empressèrent de voler à leur secours aussitôt qu'ils s'aperçurent de la position périlleuse des naufragés.

Il est bien permis de ne pas voir un miracle dans tout ce qui précède; mais ce que l'on ne saurait nier, c'est que sur cent accidents semblables, deux, peut-être, n'auraient pas un résultat aussi heureux. On ne pourrait nier, non plus, que ce concours de circonstances fortuites tient un peu au merveilleux.

—o—

Passons, maintenant, à deux traits seulement où l'imagination peut avoir joué le plus grand rôle, mais qui n'en sont pas moins affirmés par une foule d'insu-

laïres respectables sous tous les rapports. D'ailleurs, ces histoires d'apparitions de fantômes sous diverses formes peignent bien la plupart de nos habitants des campagnes. Je les donne donc comme étude de mœurs locales, et, à ce titre, elles méritent de passer à la postérité.

Voltaire a écrit :

“Les fantômes affreux, ces enfants de la nuit,

“Qui des infortunés assiègent les pensées,

“Impriment l'épouvante en mes veines glacées.”

Le fantôme dont je veux parler en premier lieu, était sous la forme d'un cheval noir, “superbe, l'oeil en feu, les narines fumantes,” sa longue crinière au vent et courant à dévorer l'espace.

Il y a 40 ans, à peu près, MM. Pierre Gatien Lachaine et Antonin Lavoie, deux insulaires fort honorables, étaient à causer, un soir, sur le bord de l'unique chemin de l'île, lorsqu'ils virent passer au grand galop un beau cheval d'un noir flambant et courant vers le bas de l'île. Tous les insulaires connaissent les chevaux de leur paroisse et peuvent nommer chacun d'eux sans hésitation.

Or, le cheval en question n'avait jamais été vu sur l'île et ne pouvait, par conséquent, lui appartenir. Cette apparition d'un cheval étranger et courant ventre à terre leur donna une bonne souleure ; mais il ne s'en mirent pas moins en route pour se rendre à leurs demeures respectives. Ils n'étaient pas encore rentrés, cependant, qu'ils entendirent retentir sur la route le bruit des sabots du cheval retournant à toute

vitesse vers le haut de l'île et faisant jaillir des étincelles du chemin pierreux. Lavoie, effrayé tout de bon, cette fois, saute par-dessus la clôture qui borde le chemin et s'y blottit. Son compagnon, plus courageux, se met près de la clôture, s'arrête et regarde. C'était le même cheval, la même course furibonde. A l'endroit appelé basse ville, le chemin se bifurque. Le cheval ne fait ni un, ni deux : il prend à droite. Un nommé Charles Fortin, qui s'adonnait à être encore dehors et qui demeure à la basse ville, voit passer la bête, toujours au grand galop. Quelques instants après, il la voit disparaître dans le fleuve, et on ne l'a plus revue.

D'autres personnes, prétendant avoir vu cet animal extraordinaire, sont mortes depuis : mais les trois que j'ai déjà nommées vivent encore.

D'où venait ce cheval ?

—o—

L'autre histoire a quelque chose de plus merveilleux encore.

..... .. "Un spectre à forme humaine,
"Maigre, pâle, et vers nous se traînant avec peine,
"S'avance en nous tendant ses suppliantes mains.
"Nous regardons : ses maux dans ses traits sont empreints
"Sa barbe à flots épais descend sur sa poitrine :
"Quelques sales lambeaux que rattache une épine,
"Ses cheveux négligés, tout montre un malheureux."

Le spectre de Delille, (dans sa traduction de *l'Enéide*, livre III) ne ressemblait pas à celui de l'Île-aux-Grues. Celui-ci avait la forme d'un homme petit

et replet ; la tête était invisible. Ses habits consistaient en un pantalon gris et un habit noir, qu'il porta toujours tout le temps qu'il se montra aux regards épouvantés des insulaires, c'est-à-dire le long espace de 30 ans. Il semble difficile de croire qu'un mauvais plaisant eût voulu et pu jouer cette mascarade pendant tant d'années. Il ne parlait jamais, et on lui donna le nom de *petit bonhomme sans tête*, qu'il porte encore.

Demandez, sur l'île, des informations du petit bonhomme, et tout le monde vous comprendra : plusieurs personnes, encore vivantes, l'ont vu maintes fois. La première qui le vit, fut Catherine (Catin) Gagné, mariée, plus tard, à Alexandre Normand : elle est morte, aujourd'hui, et elle a sans cesse soutenu, jusqu'à sa dernière heure, qu'elle avait bien vu ce gnome tel que je viens de le dépeindre, et tel que plusieurs autres personnes affirment l'avoir vu.

La place favorite du petit bonhomme et le seul endroit où on l'a vu, est sur la côte qui domine la basse ville, entre la demeure de Joseph Vézina et celle d'Antoine Rodrigue : il n'y a que 3 arpents entre ces deux maisons. On l'a vu marcher sur la neige molle, dans les champs ou à côté du chemin, et ne laisser aucune empreinte. Il y avait, dans son marcher, l'allure délicate et légère du chat.

Lorsque M. Quartier, le premier curé de l'île, vint se fixer ici, en 1836, il y avait déjà 20 ans que le petit bonhomme sans tête se montrait aux insulaires ; mais, en vrai et digne farfadet, gnome ou re-

venant qu'il était, il ne sortait que la nuit. M. Quartier, dit-on, rit beaucoup du petit bonhomme sans tête et de ceux qui croyaient et affirmaient l'avoir vu ; mais on rapporte aussi qu'il finit par ne plus en rire, et qu'il crut, lui aussi, qu'il y avait quelque chose de surnaturel dans cette apparition.

Le petit bonhomme disparut en 1841, et on ne l'a point revu depuis, au grand contentement des insulaires qui redoutaient sa rencontre, quoiqu'il ne parlât jamais et se montrât toujours inoffensif, bien bon petit bonhomme, enfin.

Le lecteur n'a pas oublié le nom de la personne qui ouvre cette histoire de l'île : Louis LeBel, surnommé Carleton, à cause de sa bravoure et de sa beauté. Voici ce qui arriva, une nuit, à ce brave vieillard qui porte sur sa figure les traces de plusieurs combats.

Il revenait (il y a de cela plusieurs années), de veiller et regagnait son gîte et son lit, lorsque, tout-à-coup et à quelques pas seulement de lui, il aperçoit le petit bonhomme sans tête venant à sa rencontre, sur le bord de la côte mentionnée plus haut.

Lui, le héros de plusieurs batailles à coups de poings et de dents ; lui qui, jusque-là, avait "insulté à la peur" et bravé le danger, il ressentit une souleure terrible. Ses cheveux se hérissent ; sa figure prend une expression d'épouvante ; sa bouche reste ouverte ; ses jambes tremblent ; une sueur froide parcourt son corps. Ce ne fut, cependant, que l'affaire d'une minute : il fallait se décider ou à rencontrer le revenant

ou à se jeter en bas de la côte, haute de 50 pieds et formée de tuf aux saillies aiguës. Point d'autre alternative, et le petit bonhomme avance toujours : il n'est plus qu'à deux pas du général Carleton No 2. Celui-ci prend un parti désespéré. La frayeur lui donnant des ailes, il saute sur le penchant de la côte et roule, de saillie en saillie, jusqu'au bas, sur la plage où on le ramassa meurtri, contusionné, bosselé, brisé et passablement *épaté*. Le petit bonhomme eût pu dire, montrant le père Carleton étendu sur le rivage :

“Mon bras, se signalant pour la dernière fois,

“A de ce grand héros terminé les exploits.”

(RACINE, dans MITHRIDATE.)

En effet, le petit bonhomme disparut peu de temps après cet “exploit”, et M. Carleton No 2 fut, après cette grande-souleur, plus réservé en parlant de sa “bravoure à toute épreuve”.

Pour terminer, une question : “D'où venait cette apparition ? Etait-ce un esprit ou un être de chair et d'os comme nous ? Etait-ce un gnome, un lutin, un farfadet, une âme en peine, un loup-garou, quoi ?”.... Répondez, vous MM. les sceptiques ; car pour l'apparition, elle a eu lieu, hormis que l'on puisse supposer que toute une paroisse se soit trompée stupidement le long espace de 30 ans, ou que tous ceux qui ont vu ce gnome se soient entendus entre eux pour mentir toujours de la même manière. L'hypothèse est non-seulement invraisemblable, mais impossible et ridicule.

Nous allons, maintenant, passer sur l'Ile-aux-Oies, mais pas avant d'avoir offert nos remerciements les plus sincères à M. le curé Plamondon et son aimable famille, à la famille non moins aimable de MM. Lavoie, père et fils ; nous ne quitterons point cette île sans dire un tendre adieu à tous ses braves habitants dont la courtoisie, l'affabilité et la politesse rappellent si vivement ce que furent nos Pères. Je finis *Histoire de l'Ile-aux-Grues* par ces quatre vers de La Harpe :

“Ah ! dans ce long adieu dont la douleur s'irrite,

“Le coeur s'échappe en vain vers l'objet que l'on quitte

“On s'éloigne à pas lents, les bras en vain tendus,

“Et l'oeil le suit encor quand on ne le voit plus.”

Nous reviendrons à l'Ile-aux-Grues pour dire au lecteur quelques mots du manoir seigneurial : il mérite de former le bouquet de cette étude historique.

L'ILE-AUX-OIES.

On pourrait dire que c'est une île, et, le plus souvent, une presqu'île, puisque des prairies naturelles d'une lieue et demie de long l'unissent à l'Île-aux-Grues, régulièrement, l'automne et le printemps. Ces prairies s'étendent du rivage sud au rivage nord, c'est-à-dire qu'elles ont une largeur de 30 arpents entre l'Île-aux-Grues et l'Île-aux-Oies. En face et au sud de cette dernière île, elles ont encore une très-grande largeur ; et l'on pourra se faire une idée de la superficie totale de ces prairies, quand on saura qu'elles ont déjà donné, dans les années d'abondance, jusqu'à 400,000 bottes de foin. En mettant chaque botte au poids légal de 15 livres, on arrive au chiffre énorme de 6 millions de livres de foin.

M. Lemoine a dit, dans l'ouvrage déjà cité : "This marsh is covered by the tide in the spring and fall only." (Ce marécage n'est submergé que par les marées du printemps et de l'automne). Il arrive, cependant, que ces prairies naturelles sont, à certaines années, couvertes par les eaux du fleuve à chaque mois de l'été. Ce marécage (car c'en est un) devient, surtout au printemps et à l'automne, passablement ennuyeux à franchir, soit à pied ou en voiture. On est pourtant bien aise d'avoir cette route, pour aller d'un endroit à l'autre : elle est encore préférable à la chaloupe avec vent et marée contraires, ou avec calme plat.

Le foin récolté sur ce vaste *platin* est laissé sur

les lieux jusqu'à l'hiver, époque où il est bien plus facile de le transporter. Pour éviter que les eaux l'emportent, on le place sur des échafaudages bâtis sur pilotis élevés de 4 à 5 pieds au-dessus du sol. Dans l'automne de 1831, le fleuve monta tellement qu'il mouilla jusqu'à un pied de profondeur la base des meules de foin.

Avant d'aller plus loin, je désire insérer un chapitre de l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, par l'abbé Casgrain. Ce chapitre donne des renseignements précieux sur la colonisation de l'Île-aux-Oies.

UNE EXCURSION À L'ISLE-AUX-OIES.

“Le 8 de juillet, 1714, une petite barque, qui portait huit religieuses hospitalières avec leur chapelain, M. l'abbé Thiboult, se détachait du rivage de Québec et faisait voile vers le bas du fleuve.

“La matinée était chaude et resplendissante, comme au jour où les trois premières hospitalières de France voguaient sur les mêmes eaux, en arrivant ici pour fonder l'Hôtel-Dieu. La barque, chargée des huit religieuses, poussée par une brise favorable, descendait rapidement entre l'Isle d'Orléans et la rive sud du fleuve, dont les jolis villages encadrés d'arbres forestiers, les prairies couvertes de belles moissons, les paysages variés et pittoresques charmaient les regards des voyageuses, privées depuis longtemps de ce genre de spectacle.

“Elles abordèrent, après quelques heures de joy-

euse navigation, dans une anse de l'Île-aux-Oies située à environ quinze lieues de Québec. Cette île était devenue, depuis quatre ans, la propriété des Hospitalières qui avaient obtenu de l'évêque de Québec la permission d'y envoyer quelques-unes de leurs sœurs, afin de la visiter et de juger par elles-mêmes des améliorations qu'il y avait à faire.

C'était là le but de l'excursion dont nous venons de parler et qui ressemble à une délicieuse pastorale à côté des scènes presque toujours austères ou tristes que nous avons à décrire.

“ A l'époque du licenciement du régiment de Carignan-Salières, l'Île-aux-Oies avait été acquise à titre de fief seigneurial par M. Paul Dupuy, officier dans ce régiment, et originaire de Notre-Dame-du-Pommier, près d'Arles. Aussitôt après son mariage, en 1668, avec Demoiselle Jeanne Couillard, native de Québec, il alla s'établir dans son île où il attira un certain nombre de censitaires. La vie simple et rustique qu'il menait dans cette solitude rappelait les mœurs des pasteurs des anciens jours.

Il se vit bientôt entouré d'une nombreuse famille qu'il forma de bonne heure aux vertus austères et chrétiennes qui font les fortes races. Le manoir de M. Dupuy offrait l'image d'un cloître bien réglé. Outre les prières du matin et du soir que l'on faisait en commun, les heures de travail étaient partagées par de saintes lectures et d'autres pieux exercices auxquels M. Dupuy présidait lui-même. Il consacrait en outre plusieurs heures par jour à l'oraison. Cette

vie édifiante avait fait une profonde et salutaire impression sur les familles qu'il avait groupées autour de lui et qui le vénéraient comme le patriarche de l'île.

En l'absence des missionnaires qui ne visitaient que rarement ces parages, M. Dupuy réunissait dans son manoir, les jours de dimanches et de fêtes, tous ses domestiques et les habitants de l'île, et leur faisait des exhortations avec un esprit de foi, une éloquence et une onction qui rappelaient les meilleurs prédicateurs, et qui, disent les mémoires du temps, arrachaient souvent des larmes à ses auditeurs.

« Quoique M. Dupuy vécut très retiré dans ses terres et qu'il ne parut que rarement à Québec, la réputation de sa sainte vie et de ses hautes qualités s'y était, cependant, répandue : et plus d'une fois les gouverneurs et les intendants avaient jeté les yeux sur lui pour l'élever aux dignités de la magistrature.

« M. le marquis de Denonville, qui gouvernait la Nouvelle-France, depuis 1685, et M. de Champigny alors intendant, l'appelèrent à Québec et lui conférèrent la charge de Procureur du roi. Il occupa ensuite successivement celles de lieutenant particulier et de lieutenant général de la Prévôté de Québec ; mais ces divers changements de fortune ne changèrent rien à ses habitudes de piété et de vie exemplaire. Son assiduité aux offices divins et sa grande dévotion envers la Sainte Vierge, dont il était un des plus fervents congréganistes, était un sujet d'édification générale. Chacun le respectait et l'aimait comme un

saint. Ce qui charmait surtout, dans ce vénérable septuagénaire, c'était de voir que sa haute piété ne lui avait rien fait perdre de l'enjouement et des manières aimables du gentilhomme. Sa conversation était aussi attrayante qu'instructive.

Toutes les communautés religieuses et en particulier l'Hôtel-Dieu comptaient en lui un ami aussi fidèle que dévoué. Ayant appris, en 1710, que les fermes de l'Hôpital souffrait du manque de fourrage pour leurs bestiaux, il fit offrir à nos mères d'en prendre à l'Île-aux-Oies toute la quantité dont elles auraient besoin, à la seule condition de le faire faucher et transporter. Les rapports excellents que firent sur la fertilité de cette île, les domestiques qu'on y avait envoyés, suggérèrent aux hospitalières la pensée d'en faire l'acquisition.

La proposition en fut faite à M. Dupuy qui consentit de bonne grâce à céder sa propriété pour la modique somme de douze mille livres, sur laquelle on retiendrait encore trois mille livres pour la dot de sa fille qui était entrée à l'Hôtel-Dieu et qui fut, plus tard, suivie par une de ses sœurs.

Comme l'Hôtel-Dieu n'avait pas en mains les capitaux nécessaires pour rencontrer le prix d'achat, les enfants de M. Dupuy, consentirent avec le même désintéressement que leur père, à donner tous les délais qu'on jugerait convenable.

(Aucun des enfants de M. Dupuy ne s'établit au Canada. De sa nombreuse famille, il ne restait de survivants, après 1716 que les deux religieuses qui étaient entrées à l'Hôtel-Dieu.)

“Les Hospitalières déplorèrent pendant longtemps la perte de ce vénérable vieillard qui les honorait de son estime et de son amitié : il était mort en prédestiné, le 20 décembre, 1713. Sa perte fut un deuil général pour la colonie.

Il n’y avait guère plus de six mois que ce digne bienfaiteur de l’Hôtel-Dieu n’existait plus lors du voyage de nos huit Hospitalières à l’Ile-aux-Oies, où son souvenir était encore présent dans toutes les mémoires.”

Le premier coup d’œil que nous jetâmes de loin sur cette île, nous affligea : elle paraissait si petite que nous ne la voyions que comme un petit bouquet de bois. Nous crûmes l’avoir achetée assez cher, et que bien loin d’y devoir faire de la dépense, nous ne pourrions jamais en retirer le revenu de notre argent. Cependant, à mesure que nous en approchions, elle grossissait ; enfin, quand nous fûmes au débarquement, nous découvrîmes des battures fort étendues, et de grandes prairies que la marée haute nous avait cachées.

Nous visitâmes les environs du manoir, les granges, les étables, les fontaines et le jardin. Nous vîmes revenir des champs un beau troupeau de vaches : l’abondance des pâturages fait qu’elles y sont toujours grasses et que leur lait est excellent.

Nous avons acquis une barque pour nous apporter les fruits de cette île ; et quand elle vient, chargée de ses richesses qui consistent en foin, en boeufs, veaux, porcs, volailles, gibiers, oeufs, excellent

beurre et en quantité, elle met l'abondance dans notre monastère, et on se réjouit autant de la voir arriver, qu'on le fait en Europe lorsque les gallions des Indes y viennent.

“Notre barque s'appelle la *Marie*, nous avons aussi nommé l'Ile-aux-Oies, l'Ile Marie, afin que tout ce que nous y avons ait quelque rapport avec la Sainte-Vierge ; mais l'habitude où l'on est de l'appeler l'Ile-aux Oies empêche que notre intention soit suivie.

“Le manoir où avait vécu la pieuse famille de M. Dupuy, servit d'asile à nos Hospitalières, pendant leur séjour dans l'île. La pensée d'habiter sous ce toit qui avait été sanctifié par ses anciens propriétaires, et d'y couler quelques jours de vie monastique, fut une des plus douces jouissances de ce voyage.

“On avait eu le soin de se munir avant le départ d'une chapelle portative, et le lendemain de l'arrivée, on dressa un autel dans la grande salle qui avait servi de lieu d'assemblée à M. Dupuy, pour ses prédications du dimanche. Les fleurs du jardin et le feuillage des bois voisins, tout couverts encore de la rosée du matin, composaient la seule parure de cette chapelle improvisée. La sainte messe, à laquelle avait été convoqués les habitants des environs, fut célébrée par le chapelain, au chant des hymnes et des cantiques de l'assistance.

“On se rendit ensuite en procession sur une colline du voisinage, d'où l'on découvre les divers points de vue de l'île. Une grande croix y avait été

préparée d'avance qui fut bénite et plantée solennellement, tandis que les religieuses faisaient retentir les airs du chant des psaumes et des motets de l'office divin. Sur le croisillon de cette croix avait été posée une petite niche dans laquelle on plaça une statuette de la Sainte Vierge, comme un témoignage de la consécration publique de l'île à la Mère de Dieu. On fit ensuite l'adoration de la croix avec les cérémonies qu'on observe à l'Hôtel-Dieu, le Vendredi-Saint. (1)

“Chacun des jours suivants, la petite communauté fit le pèlerinage de la Croix, autant pour satisfaire à sa dévotion, que pour jouir du magnifique panorama qui se déroule à perte de vue du haut de cette colline. Il n'est peut-être pas d'endroit sur tout le parcours du fleuve Saint-Laurent où ses deux rives paraissent aussi grandioses et aussi pittoresques. Elles ne sont ni trop rapprochées, ni trop lointaines pour la beauté du paysage. Montagneuses toutes deux, celle du sud s'élève en pentes douces et fertiles, tandis que celle du Nord se dresse en caps sauvages et escarpés. Le fleuve, qui mesure cinq ou six lieues de largeur, est parsemé d'îles variées de grandeur, de fertilité et d'aspect. A l'extrémité de l'horizon, vers le couchant, on aperçoit la belle et vaste île d'Orléans, la plus importante de cet archipel. Plus rapprochés vers le Nord, se dessinent les contours de l'Île-aux-

(1) Une autre croix a été plantée “au même endroit”, dit-on, en remplacement de celle dont parle la soeur hospitalière, l'historienne de ce voyage. A. B.

Coudres, à demi-cachée entre les deux bras de la Baie Saint-Paul.

“A l’époque où nous trouvons les Hospitalières dans l’île Sainte-Marie, les eaux solitaires du fleuve n’étaient pas sillonnées souvent comme aujourd’hui par les navires d’outre-mer. On n’y voyait passer d’ordinaire que des canots d’écorce et de légères embarcations, conduits par les naturels du pays, ou par les colons qui n’avaient guère d’autres moyens de communication. Les chemins étaient à peine frayés sur les rivages, où l’on ne découvrait qu’une étroite lisière de défrichements et de petits villages semés çà et là dans les clairières cultivées.

“Les regards de nos voyageurs, confinés habituellement entre les murs du cloître, ne pouvaient se lasser d’admirer cette grande nature, ces montagnes, cette mer, ces forêts verdoyantes, éclairées par le beau soleil de juillet, le plus agréable de nos mois.”

Pendant notre séjour en ce lieu, on nous montra tout ce qu’il contenait de rare ; nous nous promenâmes en différents endroits fort agréables, mais ce qui nous parut le plus singulier, c’est un gros rocher, qui de tout temps, a été nommé *l’Hôpital*, parce qu’aussitôt que les chasseurs ont blessé une outarde, ou quelqu’autre oiseau, ils s’envolent sur ce rocher comme à un asile où ils trouvent du soulagement ; ils ont là effectivement quelques commodités, où l’on croirait que l’art a plus de part que la nature. On y voit quantité de bassins de toute grandeur creusés dans le roc ; l’eau de la marée s’y conserve, le soleil

l'échauffe, et ces petites bêtes s'y baignent à leur plaisir. Quand elles veulent peu d'eau, elles choisissent un petit bassin. Quand elles en souhaitent davantage, elles vont à un plus grand ; puis elles se couchent sur ces pierres chaudes. Il y a aussi de la mousse, où elles peuvent se rafraîchir. Nous y trouvâmes plusieurs outardes malades ou blessées. Elles nous reconnurent apparemment pour des Hospitalières, car nous ne leur fîmes point de peur. Nous montâmes jusqu'au haut de cet Hôpital, et nous ne passâmes ensuite aucun des jours de notre résidence en ce pays sans y aller prendre quelques heures de récréation. (1)

Le retour à Québec ne fut pas aussi agréable que la descente : il fut contrarié par le vent et la pluie. Il fallut plus d'une fois faire escale et passer la nuit sur la barque, non sans fatigues, ni inquiétudes. La navigation fut même, pendant quelques heures, assez périlleuse, au dire des mariniers. Enfin la barque doubla heureusement la pointe occidentale de l'Île-d'Orléans.

Toutes les religieuses nous attendaient avec impatience : dès qu'elles eurent reconnu notre barque, elles ne nous perdirent point de vue ; et aussitôt que notre bâtiment eut mouillé vis-à-vis notre maison, elles descendirent en un moment dans notre anse (2) qui n'était pas encore concédée, où elles nous embras-

(1) Ce rocher nommé hôpital, se trouve un peu en bas du rocher où était bâtie l'ancienne chapelle. A. B.

(2) Les bords de la rivière Saint-Charles.

sèrent, comme si nous fussions venues d'outre-mer et qu'il y eut dix ans qu'elles ne nous eussent vues. Nous avons un extrême besoin de repos, car nous étions plus fatiguées et plus changées de notre voyage de neuf jours, que les personnes qui viennent de France le sont d'une longue traversée.'

—o—

L'Ile-aux-Oies se compose de la Grande et de la Petite Ile-aux-Oies, et c'est la Grande que les Hospitalières acquirent de M. Dupuy, en 1713 ou 1714: elle forme la partie inférieure des deux îles qui sont réunies par des prairies naturelles comme celles dont il a déjà été parlé, sans avoir, cependant, l'étendue de ces dernières. Ce trait d'union entre la Petite et la Grande Ile-aux-Oies est sujet aux mêmes inondations que les prairies qui unissent l'Ile-aux-Grues à celles-là : il n'a que 20 arpents de long.

Il y a 5 ans, les dames Hospitalières achetèrent de M. Le Moyne, le seigneur actuel, les deux fermes qui forment la partie inférieure de la Petite Ile-aux-Oies.

Ces deux fermes ont été données à bail à un nommé Elzéar Lecomte qui en tire tout le profit possible, et pour lui-même et pour l'Hôtel-Dieu.

Nous avons reçu de ce brave homme et de toute sa famille une hospitalité digne des anciens temps de notre pays.

Je dois puiser encore, dans l'ouvrage de M. l'abbé Casgrain, des renseignements non moins importants que ceux que je lui ai déjà empruntés.

“Après le voyage que huit Hospitalières avaient fait à l’Ile-aux-Oies, en 1713, et les améliorations qu’elles y avaient fait entreprendre, cette ferme avait été la principale source d’où l’Hôtel-Dieu retirait ses revenus. Mais, en 1754, un accident, dont la cause est restée ignorée, avait ruiné cette propriété. Le 5 de juin, toutes les dépendances, hormis l’ancien manoir, étaient devenues la proie des flammes.

“Les immenses dettes dans lesquelles la communauté était alors ensevelie, ayant rendu toute réparation impossible, l’île dut être donnée à bail à un habitant des environs, aux seules conditions de relever les bâtisses et de payer 300 livres à l’Hôtel-Dieu. Ce ne fut qu’en 1789, que les terres purent être données à moitié ; mais un seul fermier ne pouvant suffire à les cultiver et à les entretenir, les profits qu’on en avait retirés, depuis cette date jusqu’à 1809, avaient été si peu considérables que ceux qui connaissaient l’endroit pouvaient à peine le croire. C’est ce qui engagea Mgr Plessis, évêque de Québec depuis 1806, à solliciter vivement la communauté d’envoyer quelques-unes de leurs sœurs à l’Ile-aux-Oies, pour y juger par elles-mêmes de l’état de cette propriété et des nouveaux arrangements qu’on pouvait y faire.

“En conséquence, la mère de Saint-Gabriel, Supérieure de l’Hôtel-Dieu, et la mère de Saint-Martin, dépositaire, ayant obtenu leur obédience, s’embarquèrent au Palais, le 23 de juillet, à 9 heures du soir, à bord d’une goëlette, pour y attendre l’appoint de la marée. Elles étaient accompagnées de M. Bélanger,

notaire de la communauté, de M. Benjamin l'Ecuyer, arpenteur, du contre-maître de l'hôpital et d'une fille de service qui s'était offerte à les suivre. Le lendemain, dès quatre heures du matin, une belle brise du sud-ouest les poussa hors de la rade de Québec."

'Nous eûmes, raconte la mère de Saint-Gabriel, le plus beau temps du monde, toute la matinée.

..... A trois heures, nous mîmes pied à terre à l'Île-aux-Oies. Il fallut, pour se rendre à la maison, traverser une grande batture où les chevaux avaient de l'eau presque à mi-jambe. Cette batture, ainsi que tout le reste de ce côté de l'île, est couverte de foin plat que les gens nomment *rouche*, qui, selon eux, est plus nourrissant que le foin ordinaire ; il leur en faut moins, paraît-il.(1)

..... 'Après le dîner (le lendemain), nous avons été en charrette à la petite ferme de M. McPherson, voir de vastes champs et prairies. C'est dans cet endroit que se trouve la ligne entre le seigneur de l'Île-aux-Grues et nous. La petite rivière qui sert de borne ne paraît plus qu'un fossé, quoique réellement elle soit rivière où même il passait, dit-on, de petits bâtiments.

'De retour à la maison, nous sommes allées voir le bois de la ferme du Grelon (2) où il y a déjà de la terre défrichée et encore beaucoup d'autre à faire qui

(1) Ce foin porte encore le même nom, et doit venir du mot anglais "rush," jonc. A. B.

(2) Cette ferme se trouve du côté du sud et vers le milieu de la grosse Île-aux-Oies. A. B.

est très-bonne. Le soir, nous avons vu les vaches : elles sont très grasses et donnent beaucoup de lait.

.....Le 26, le temps étant magnifique, notre promenade a été dirigée dans le bas de la ferme du Grelon. Nous sommes montées sur de gros rochers dont les pierres paraissaient d'une dureté extrême. Là, nous avons vu des moutons qui grimpent comme des chèvres : leur empressement à fuir nous à empêchées de les compter. Vers le soir, j'ai été voir l'endroit où était bâtie l'ancienne chapelle de l'île, dont on voit encore les fondements. Elle pouvait avoir 30 à 40 pieds de longueur sur 20 de largeur.(1)

.....Après le dîner, nous avons été à l'Île-aux-Grues : on compte deux lieues de distance. Les chemins sont affreux ; il faut ne les pas connaître pour entreprendre d'y passer, surtout en charrette ; car, là, on ne parle pas d'autres voitures. Nous sommes entrées chez M. McPherson, seigneur de l'Île-aux-Grues : il était absent. Madame McPherson nous a reçues très-poliment et nous a fait voir sa maison et même sa laiterie, qui est très-propre, ainsi que tous les environs. Elle voulut nous retenir jusqu'au lendemain ; mais nous l'en avons remerciée. Nous sommes restées chez elle environ une heure.

Le 28, nous avons été visiter l'anse de Conti, jusqu'au bout de l'île, de sorte que nous l'avons vue

(1) Cette ancienne chapelle, (et l'on n'en a pas construit d'autre depuis qu'elle a disparu), était érigée sur un rocher nu faisant face à la côte du sud, vis-à-vis des prairies naturelles qui unissent la Grande Île-aux-Oies à la Petite et à une petite distance en haut du rocher nommé l'Hôpital.

en entier ; mais, pour cela, il a fallu passer par des chemins si fatigants, qu'il faut y être allé pour savoir ce qui en est : néanmoins, la chose en valait la peine.

“Il n'y a pas de bois abattu, à l'anse de Conti ; si on en fait les frais, il y aura moyen d'en tirer parti ; d'abord, parce que cela ouvre une ferme, et en second lieu, parce que le bois qu'on ferait couper là et conduire en ville, ne coûterait peut-être pas plus que celui qu'on achète sur les lieux. Le fermier assure que c'est en cet endroit que se trouve la meilleure terre de l'Île. On voit, en s'y rendant, des rochers fort hauts dont de grosses pierres se sont détachées ; une surtout est remarquable par sa grosseur et parce qu'elle est aussi polie qu'une pierre de taille ; on dirait qu'elle est par lits ; les lignes sont aussi droites que le pourrait faire le ciseau. (1)

“Toutes les courses que nous avons eu à faire sont extrêmement fatigantes. Celles qui viendront une autre fois, voir l'Île, pourront s'y attendre.

“Le 29, nous avons reçu la visite de M. McPherson ; il nous a invités à aller, le lendemain, dîner chez lui, de quoi nous l'avons remercié avec beaucoup de reconnaissance. Il nous a offert bien gracieusement tout ce qui pourrait nous être nécessaire pour notre retour.

(1) La ferme de Conti, qui a pris son nom de l'anse dont il est parlé ici, est vers l'extrémité inférieure de la Grosse Île-aux-Oies. La terre en est bien encore “la meilleure terre de l'Île.” Il nous a été impossible de savoir des anciens l'étymologie des noms fermes ou terres Grélon et Conti. A. B.

‘Le 31, par une très-belle journée, nous sommes allées nous promener à Grélon où nous avons cueilli, au bord du bois, de la fleur de sureau blanc. Il y avait aussi des groseilles et des framboises ; mais ces fruits sauvages ne sont guère bons.

‘Le premier d’août, M. McPherson a dîné avec nous.

‘Le 2, entre 6 et 7 heures du soir, embarquement pour le retour, malgré le vent contraire.’

Après 13 jours d’absence, les dames hospitalières rentrèrent dans leur “arche bénie”, le 5 d’août.

Encore une citation, et nous fermons à regret le livre de M. l’abbé Casgrain.

“Cette excursion de 1809, dit l’historien de l’Hôtel-Dieu, fut aussi fertile en résultats que celle qui l’avait précédée, un siècle auparavant : la seigneurie de l’Ile-aux-Oies, surveillée avec soin, ne tarda pas à reprendre sa valeur primitive.”

Aujourd’hui encore, les onze familles des deux Iles-aux-Oies sont, relativement parlant, très à l’aise. Il n’y a qu’une seule famille qui pourrait faire exception.

Les Iroquois, ces irréconciliables ennemis des Français, firent une descente sur l’Ile-aux-Oies, en 1655. Voici ce que dit à ce sujet M. Ferland, dans son *Cours d’Histoire du Canada* :

“ Les courses des Iroquois s’étendirent même en aval de Québec, sous la direction de quelques traîtres hurons. Le sieur Moyen, bourgeois de Paris, qui s’était établi à l’Ile-aux-Oies avec sa famille, fut sur-

pris dans sa maison par quelques Agniers, pendant que ses serviteurs étaient absents. Il fut tué avec sa femme ; ses enfants, ainsi que ceux du sieur Macard, furent emmenés captifs.”

Dans un renvoi, au bas de la page, M. Ferland ajoute les lignes suivantes, extraites des archives du greffe de Québec, actes de Jean Durand, notaire, 1654.

“ L’Ile-aux-Oies avait été concédée par la compagnie de la Nouvelle-France à M. de Montmagny, qui visitait fréquemment ce lieu, pour y jouir du plaisir de la chasse. Après le départ de M. de Montmagny, son procureur en vendit la moitié au sieur Louis Léandre Chartier, et l’autre moitié au sieur Moyen, qui y conduisait des travaux considérables, lorsqu’il fut tué.”

Si l’extrait de baptême de Joseph Lachance, baptisé le 7 de juillet, 1679, comme on l’a vu, est le premier baptême de l’Ile-aux-Grues, il est à présumer que cette île a été colonisée après l’Ile-aux-Oies, c’est-à-dire 24 ans après la mort de monsieur et de madame Moyen par les Iroquois. La famille Moyen, d’après toutes les probabilités, demeurait sur la Grosse Ile-aux-Oies. Il peut bien arriver aussi que Lachance, le père de Joseph, baptisé en 1679, demeurât sur l’Ile-aux-Grues quelques années avant la naissance de son fils, mais il est probable aussi que les époux Moyen ne furent pas assassinés l’année même de leur établissement sur l’Ile-aux-Oies. Encore une fois, il est donc très-probable, sinon certain, que cette île est

l'aînée de l'Île-aux-Grues ; de combien d'années ? c'est ce qu'il serait difficile de dire.

Il peut arriver encore qu'il y ait eu des naissances antérieures à celle de Joseph Lachance, sur l'Île-aux-Grues. Dans ce cas, il faut bien supposer que les missionnaires qui évangélisaient la côte du sud déposèrent leurs cahiers dans d'autres paroisses que celle du Cap St-Ignace, puisque les registres de celle-ci commencent au 7 juillet, 1679, par le certificat de baptême de "Joseph Pepin dit Lachance." M. l'abbé Tanguay dit avoir trouvé à la Pointe-aux-Trembles, en haut de Québec, des actes appartenant à la paroisse de l'Islet.

Cette terre de l'Îsle-aux-Oies, après avoir bu le sang de monsieur et madame Moyon, devait, 175 ans plus tard, être témoin de deux meurtres commis avec une grande cruauté. Voici les détails:

Il y a tout près d'un demi-siècle, c'est-à-dire vers 1830, deux hommes du nom de Griffin étaient occupés à la recherche d'ancre autour de l'île. Ils avaient à leur service deux hommes auxquels ils n'avaient qu'une légère confiance : c'est pourquoi ils avaient quelque inquiétude au sujet d'une valise renfermant beaucoup d'or, comme on put s'en assurer à l'enquête tenue plus tard. Cette valise, la cause de leur mort, il la confièrent à un nommé Jolicœur. Les deux Griffin avaient une cabane sur le bord de la grève et c'est là qu'eut lieu la tragédie que nous rapportons.

Un matin que les deux Griffin étaient tranquillement assis dans leur cabanon, les deux employés entrent et se chargent, chacun, de dépêcher une victime, l'un avec un fusil, l'autre avec une hache. Il se rendent ensuite chez Jolicœur, le dépositaire du trésor, et réclament la valise des Griffin ; ce qui leur fut refusé. Sans la présence de 2 ou 3 étrangers, qui se trouvaient par hasard chez Jolicœur, il est facile de deviner qu'il aurait eu le même sort que les Griffin. Les meurtriers disparurent et ne furent plus vus sur l'île.

Le meurtre fut découvert seulement 3 jours après, et les auteurs de cette tragédie avaient eu le temps de se mettre à l'abri des poursuites. On n'a jamais entendu dire qu'ils ont subi sur l'échafaud la peine due à leur crime.

Ce double meurtre eut lieu à l'anse appelée *Anse-à-Beau-Fils*, que l'on nomme aussi, généralement, *Anse-à-Beaufeu*.

D'après M. Le Moyne, le seigneur actuel de l'Île-aux-Grues, etc., ce nom de Beaufeu ne serait qu'une corruption de l'appellation Beau-Fils ; et M. Le Moyne, au moyen des papiers de la seigneurie, est plus à même d'être mieux renseigné que qui que ce soit, et sur ce point et sur plusieurs autres.

Chose étrange encore, c'est de voir comme on dénature vite un fait, dans nos campagnes. Ainsi, le meurtre qui vient d'être rapporté est attribué, par tous les habitants des îles, à deux hommes de la troupe de Chambers, tandis qu'il est bien établi, d'après M.

Le Moyne encore, que ce sont les deux employés des Griffin qui ont commis le meurtre. Il semblerait que Chambers et ses complices ont déjà un compte assez rond de meurtres et de crimes de toutes sortes, sans qu'on y ajoute ce qui ne leur appartient pas.

“Les légendes sont la poésie de l'Histoire,” a-t-on dit : et, ma foi ! rien de plus vrai. M. J.-M. Le Moyne en rapporte une très-belle dans *The Legendary Lore of the Low St-Lawrence*. Cette touchante histoire d'un dévouement sans borne a eu pour théâtre la Petite Ile-anx-Oies. En voici les traits principaux.

Il y a plus d'un siècle, un officier français quittait la vieille France pour venir résider dans le pays appelé, alors, la Nouvelle-France. Cet officier obtint la concession d'un fief ou seigneurie comprenant un groupe d'îles appelées les îles Ste-Marguerite, auxquelles il ajouta, plus tard, les deux Iles-aux-Oies et l'Ile-aux-Grues, concédées, en 1646, à M. de Montmagny. Ces acquisitions font naturellement supposer que cet officier était un homme de haut rang et de grands moyens. Il choisit pour sa résidence une des îles les plus isolées du groupe, mais environnée de grandes beautés naturelles. Il y fit construire non pas un château à tour crénelées comme les châteaux du moyen âge, mais une simple maison de pierre à murs épais et massifs. Cette résidence devint une prison, pour lui-même ou pour son fils ; on n'a jamais su au juste pour lequel des deux. C'est là, dans cette espèce de donjon, dans ce lieu retiré, que vécut renfermé, un grand nombre d'années, un être dont on n'a jamais

pu savoir positivement le nom. La personne qui avait soin du prisonnier était une femme ou plutôt un ange sous la forme d'une femme. Était-elle unie au prisonnier par les liens du sang? . . . N'était-elle qu'une amie dévouée du malheureux captif? . . . C'est ce que nous verrons plus loin. Tout ce que l'on sait d'une manière certaine, c'est qu'elle était riche, et appartenait à la haute société. Le prisonnier, était-il dit, avait perdu la raison; et l'on se demandait souvent: "Était-il venu au monde l'esprit aliéné? . . . Sinon, quelle avait été la cause de la perte de ses facultés intellectuelles? . . . Est-ce qu'il n'y avait, en France, aucun asile qui voulût le recevoir? . . ." Personne ne pouvait répondre positivement à ces questions; et toutes sortes de conjectures, aussi absurdes les unes que les autres, comme c'est toujours le cas, les soupçons les plus graves circulèrent au sujet de cet emprisonnement.

Quel était ce nouveau *Masque de fer*? . . . Pourquoi s'était-il enfermé ou l'avait-on enfermé dans ce tombeau, formé de quatre murailles massives? . . . Pourquoi était-il condamné à n'entendre toujours que la voix courroucée du fleuve, ou le vent de la tempête mugissant dans les arbres qui ombrageaient sa prison? . . . Mystère!

La tradition veut que l'ange qui prit soin du malheureux captif, ait été mademoiselle de Granville: le prisonnier, aurait-elle dit, était son frère. L'amour fraternel l'avait convertie en geôlier. Reste à savoir de quelle manière, dans quel sens, Melle de Granville

prenait le mot de *frère*. Était-ce l'acception chrétienne ou celle du sang ? . . . Quoiqu'il en soit de la réponse à ces questions, il n'y a pas de doute que cette femme, l'âme noble et dévouée, a dû verser d'abondantes larmes à la vue des malheurs de celui dont elle s'était constituée l'ange gardien, qu'il fut son frère ou son amant. Son cœur a dû souffrir et saigner cruellement au spectacle du naufrage de l'intelligence de celui qu'elle aimait d'un si grand amour.

Telle est cette légende historique que vous raconteront les habitants de l'Île-aux-Oies, et des îles environnantes ; et elle vivra longtemps dans la mémoire de ceux qui les suivront. En effet, y a-t-il quelque chose de plus profondément triste que la position du captif ? quelque chose de plus grand, de plus généreux que le dévouement de la noble jeune fille ?

M. J.-M. Le Moynes commet une erreur topographique lorsqu'il dit que l'on a érigé une résidence sur le site même de la construction qu'avait fait bâtir l'officier français. La prison de l'aliéné occupait le site placé à 40 pieds au sud-ouest de la maison occupée par M. Elzéar Lecomte, sur la Petite Île-aux-Oies. On en voyait encore les ruines, il y a 25 ans. La pierre de ce donjon a servi à d'autres bâtisses, et l'on eut toutes les peines possibles à détruire cette relique d'un autre siècle, tant en était solide la maçonnerie. M. Daniel McPherson et son fils ont vu les murs debout : ils mesuraient 26 pieds sur 20. Les fenêtres étaient petites et garnies de barres de fer tout comme les fenêtres d'une prison.

L'Ile-aux-Oies possède une école dirigée par Melle Hélène Dancosse, munie d'un diplôme d'école élémentaire. Melle Dancosse n'enseigne que depuis 2 ans. C'est sur l'Ile-aux-Oies qu'elle a débuté dans la carrière pénible et ingrate de l'enseignement. Elle ne manque pas d'aptitude, et elle est dévouée à sa tâche ardue. L'examen que nous avons fait de ses élèves, a été bien satisfaisant.

N'est-il pas pénible à celui qui connaît la valeur de l'éducation, d'avoir à écrire le chiffre du salaire accordé à Melle Dancosse. . . . *cinquante piastres!* Imaginez, lecteurs, une personne condamnée à passer 5 ou 6 heures par jour, le long espace de 10 mois, enfermée avec des enfants, leur apprenant toutes les matières d'une école ordinaire, remplaçant les parents, donnant l'instruction religieuse, les leçons de savoir-vivre, etc., pour \$50. par année! Puis, se nourrir et s'entretenir là-dessus! N'est-ce pas une honte pour une localité dont tous les habitants, moins un seul, vivent dans une aisance relative? Ne méritent-ils pas de voir leurs enfants croupir dans la plus grande ignorance, ces pères de famille qui reculent devant un sacrifice de quelques piastres, quand il s'agit du bienfait de l'éducation? Et que penser de la lésinerie stupide de ces commissaires d'école à la recherche d'institutrices au rabais? Il y a ou ignorance crasse ou ineptie, manque de tête: c'est pourquoi le qualificatif qui sert le plus souvent à désigner ces éteignoirs, commence par la lettre *b* et rime avec *tête*, ce même objet qu'ils n'ont pas. La municipalité scolaire

de l'Ile-aux-Grues, qui comprend l'Ile-aux-Oies, a le triste honneur de posséder dans son sein deux de ces commissaires d'école qui croient que l'on paie toujours trop cher, quand il s'agit des écoles. Mais quel sera le résultat pour l'Ile-aux-Oies ? Il est facile à prévoir.

Melle Dancosse qui, avec un peu plus de pratique, se perfectionnera dans son art, offrira ses services ailleurs, là où l'on saura lui accorder un salaire supérieur au salaire d'un domestique ordinaire, et l'Ile-aux-Oies aura, pour diriger son école, ou une novice ou une institutrice indigne de ce nom, pédagogiquement et littérairement parlant ; et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on finisse par ouvrir les yeux, si, toutefois, on les ouvre ; car il y a des hommes nés avec "la forme renfoncée dans la matière", comme il y en a qui sont nés aveugles.

LA GROSSE-ILE.

—o—

Cette île n'a que $\frac{3}{4}$ de lieue de longueur sur 21 arpents dans sa plus grande largeur. Elle est coupée, à plusieurs endroits, de petites anses qui offrent un abri sûr aux embarcations d'un faible tirant d'eau. Elle n'est qu'à 10 lieues en aval de la ville de Québec, presque en face de l'église de St-Thomas que l'on aperçoit facilement d'ici. Toutes les constructions de l'île regardent la côte du sud. De tous les points où vous vous placez, la vue découvre un panorama enchanteur, soit que vous passiez en revue les nombreuses îles qui vous entourent, avec leurs formes variées et leurs bouquets de verdure, soit que vous vous amusiez à voir défiler devant vous toutes ces voiles blanches, tous ces navires, toutes ces embarcations, petites et grandes, tous ces vapeurs qui ne cessent de sillonner en tous sens les eaux du St-Laurent qui coule majestueusement à vos pieds. Vous pouvez encore, commodément assis sur un cran du rivage, contempler tout à votre aise les maisons blanches et coquettes de St-Thomas et de Berthier se mirant dans les eaux du fleuve.

Du côté du nord de l'île, la nature a un aspect plus sévère, plus grand, plus sauvage : ce sont les Laurentides offrant à vos regards leur sommet orgueilleux. En face de vous se dresse le cap Tourmente ; à côté, apparaît la paroisse de St-Joachim ; en arrière, St-Ferréol, les Caps, etc. En un mot, celui qui a l'amour des beautés naturelles (et qui ne l'a pas,

cet amour ?) ne saurait s'ennuyer, en été, sur la Grosse-Ile.

Avant 1832, cette île était à peine connue en dehors des paroisses qui l'entourent. Elle devait acquérir une bien triste célébrité, et, aujourd'hui, son nom rappelle un pénible souvenir, un souvenir lugubre, de deuil, de larmes, pour l'Européen comme pour nous. Pour la race irlandaise, surtout, la Grosse-Ile a été le vaste tonneau des Danaïdes qui a englouti dans son sein des milliers d'enfants de la Verte Erin. Mais n'anticipons point.

Dans le cours de cette année, 1832, le gouvernement impérial loua du notaire Bernier, résidant alors au Château-Richer, toute la Grosse-Ile. Avant cette année, la Quarantaine était établie à la Pointe-Lévis, sous la surintendance du Dr Von Iffland; mais, lorsque le choléra asiatique fit, dans notre pays, son apparition d'une manière si terrible et, pour la première fois, en 1832, les autorités impériales crurent avec raison que la Pointe-Lévis était trop rapprochée des centres peuplés et elles choisirent cet endroit isolé, d'une salubrité reconnue et offrant, à tout temps, un bon mouillage.

Le bail entre le notaire Bernier et le gouvernement dura 4 ans, jusqu'en 1836, époque où le gouvernement acheta l'île. Durant les 4 ans que dura le bail, M. Bernier s'était réservé pour lui seul la coupe du bois; l'île était alors fortement boisée et n'avait pas encore été habitée, avant 1832. Il fallut donc importer d'ailleurs tout le bois de construction et le combus-

tible nécessaire aux hôpitaux, aux cuisines, aux résidences des employés, aux casernes. etc. Ils n'était pas permis de couper un seul fagot : on avait seulement le droit de faire *l'abattis* indispensable pour les constructions et la confection de chemins.

Lorsque le choléra fit irruption d'une manière à peu près imprévue, en 1832, on dut placer les malades sous des tentes en attendant que l'on pût ériger des appentis ou espèces de hangars que l'on convertissait en hôpitaux, aussitôt qu'ils étaient terminés. Le premier hôpital de ce genre est encore debout, ainsi que plusieurs autres construits peu de temps après. Les premières bâtisses furent toutes érigées sur la pointe d'en haut, à l'exception d'une maison construite sur la pointe d'en bas, du côté du nord, et qui servait de demeure au fermier du Dr Douglas, un des médecins de la Quarantaine. Le docteur, pour la rente minime de \$100 par année, avait obtenu du gouvernement le droit de faire défricher cette ferme, de l'ensemencer etc. Plus tard, on démolit cette maison : on s'était aperçu qu'elle servait de rendez-vous aux émigrants convalescents ou en pleine voie de guérison, pour des motifs qui faisaient peu d'honneur aux sentiments de chrétiens sortant à peine des étreintes de la mort. Les bâtisses que l'on érigea en bas de l'île, datent de 1847, lors de l'autre épidémie qui fit tant de victimes : le typhus. Il y avait 12 hôpitaux.

Des soldats furent envoyés ici dès la première année de l'établissement de l'île. Les autorités impé-

riales gardèrent le contrôle absolu sur tous les employés de la Quarantaine, de 1832 à 1857, c'est-à-dire 25 ans. Le lieutenant Noble de l'artillerie royale en fut le dernier commandant. Dans le cours de 1857 le gouvernement impérial transféra au gouvernement canadien tous ses droits sur la Quarantaine qui, depuis cette époque, fait partie du département de l'agriculture et de l'émigration.

On sait qu'il y a deux classes d'hommes sur la terre, qui ne sont pas, généralement, de mœurs bien sévères ; ce sont les soldats et les matelots. Chose étrange, on n'a eu nullement l'occasion de se plaindre des soldats qui furent envoyés et qui stationnèrent ici. Il est vrai que la discipline fut, de tout temps, très sévère. On apportait le plus grand soin dans le choix des infirmiers et des infirmières ; et l'on ne voulut point, un jour, laisser venir à terre plusieurs femmes envoyées comme garde-malades et sur la conduite desquels on avait des doutes.

Je ne m'appesantirai point sur les détails des horreurs causées par les terribles épidémies de 1832, 1834 et 1847, elles sont déjà en grande partie connues du public. Le tableau publié plus loin, et l'inscription du monument élevé aux victimes donneront le chiffre lugubrement éloquent de l'année 1847, cette année où des milliers d'étrangers, composés en grande partie d'Irlandais, vinrent mourir dans des douleurs atroces, sur cette île si loin de leur pays.

En 1847, le gouvernement fit construire plusieurs autres bâtisses au milieu de l'île, du côté faisant face

au sud. Les édifices s'élevèrent avec rapidité; c'étaient des casernes et quelques dépendances devenues indispensables.

On érigea, en même temps, des bâtisses sur la pointe inférieure de l'île, hôpitaux, résidences des employés etc. etc. On ouvrit un bon chemin reliant ces trois groupes d'édifices entre eux. L'ancien poste, ou la pointe d'en haut, reçut le nom de "quartier sanitaire", le groupe central, celui de "quartier général", et la pointe inférieure de l'île, celui de "quartier des malades." Des sentinelles, placées aux limites désignées par l'autorité militaire, empêchaient les émigrés de sortir de leurs quartiers respectifs, sans une passe.

De 1864 à 1867, le quartier sanitaire, qui était à la pointe supérieure de l'île, devint le quartier des malades, et le quartier des malades, établi à la pointe inférieure, devint le quartier sanitaire. Cet arrangement ne dura que 3 ans, et les deux quartiers reprirent leur destination primitive qu'ils ont toujours conservée depuis.

Lors de l'irruption du choléra, en 1832, le gouvernement n'avait pas eu le temps de faire construire aucun quai de débarquement. On accostait, avec les émigrés, malades ou non, leurs bagages, les provisions, etc., à un quai provisoire jeté à une petite distance du quai érigé, en 1847, à la pointe d'en haut. En 1866, un autre quai fut construit à une faible distance de la pointe d'en bas. Le quai d'en haut, avec ses escaliers pour y monter ou en descendre est en

bon ordre ; on ne pourrait en dire autant de celui d'en bas.

Le quai d'en haut fut construit par M. Wm Patton, de St-Thomas ; celui d'en bas, par M. M. Laberge & Cie. de Québec. Celui d'en haut fut réparé, en 1875, par M. Richard de Québec.

D'après les récits que l'on m'a faits de l'épidémie de 1847, il me faudrait l'aide d'un pinceau, un grand talent d'artiste, et encore la tâche serait-elle probablement au-dessus de mes forces, pour rendre les scènes d'horreur, de désolation, de désespoir, d'angoisses navrantes qui se déroulèrent sur la Grosse-Ile, durant l'été de cette année à jamais mémorable. A certains jours, il y a eu jusqu'à 10,000 émigrés, sur l'Ile. Supposez un instant que la moitié de ce chiffre était atteint de la maladie, et vous pouvez avoir une petite idée du dévoûment, des fatigues et de l'horrible travail des médecins et de tous les employés. Qui pourra jamais redire, pour l'édification de la postérité, les actes d'héroïsme accomplis par ces hommes généreux ? Ils sont si nombreux, qui pourrait les compter ? D'ailleurs, plusieurs ont déjà reçu la récompense due aux victimes du dévoûment et de l'amour fraternel, récompense promise par Celui qui a fait de la charité la vertu par excellence.

Un cri immense de douleur avait retenti à tous les coins du Canada : "Des frères meurent par milliers sur la Grosse-Ile!" Qui voudra aller offrir les secours de la Religion à ces pauvres malheureux ? L'écho de ce cri, de cet appel à la charité catholique,

était à peine assoupi, que des prêtres allèrent en grand nombre offrir leurs services à leur évêque. Des douzaines de ces héros accoururent avec joie sur ce vaste théâtre de la mort, tandis que d'autres, refusés par leur supérieur, parce que les cadres étaient remplis, reprenaient, chagrins, le chemin de leur humble presbytère. O amour sublime du prochain, que tu es grand et noble ! Qui pourrait trop admirer le dévouement, les actes d'abnégation que tu as fait germer dans le cœur de l'homme ?

Dans un journal protestant de New-York (The World), on lisait, il n'y a pas longtemps, un hommage bien mérité rendu à ces prêtres généreux. Dans cet article, on dit que 25 prêtres et religieuses succombèrent victimes de leur charité. Il est bon de faire observer, cependant, qu'il ne mourut, sur l'île, aucun prêtre. Deux vapeurs faisaient régulièrement le trajet, deux fois par jour, entre l'île et Québec. Aussitôt qu'un d'eux se sentait attaqué par la terrible maladie, il se rendait à la ville, où plusieurs moururent ; mais ces 25 prêtres et ces 18 religieuses, en supposant que ces chiffres soient exacts, ne trouvèrent pas tous la mort à Québec : Montréal eut sa bonne part de ces victimes du dévouement. Des centaines et des milliers d'émigrés, après avoir été examinés à la Quarantaine, reçurent leur décharge, furent mis à bord de bâtiments et dirigés sur Montréal, ou vers le Haut-Canada. Un grand nombre, cependant, portait le germe de la maladie sans symptômes extérieurs ; puis, arrivés à leur destination, souvent même avant d'y être

rendus, les pauvres émigrés se sentaient atteints. Plusieurs moururent à Québec même, et un bien plus grand nombre, à Montréal ; c'est de ces émigrés que plusieurs prêtres prirent la maladie dont quelques-uns moururent. Quant aux religieuses, il n'en vint point sur l'Île et celles qui moururent avaient contracté la maladie soit à Québec, ou à Montréal, ou ailleurs.

Les premiers prêtres accourus au secours des malheureux, furent M. McGauran et M. McDonnell. Ces deux samaritains ne prirent de repos ni jour ni nuit, excepté durant quelques instants où ils tombaient réellement de lassitude. Bien souvent, ils ne pouvaient ôter leurs chaussures, tant leurs pieds étaient enflés par la fatigue. Ces deux prêtres courageux furent attaqués par le typhus ; on les mena à Québec où ils guérirent et vinrent reprendre leurs places au chevet des mourants. Il n'y a que la Religion qui puisse inspirer d'aussi généreux sentiments d'amour !

Les protestants ne restèrent pas en arrière dans cette lutte courageuse avec la mort. L'évêque anglican de Québec fit appel à son clergé, aux membres duquel il proposa d'aller passer, à la Grosse-Île et à tour de rôle, chacun une semaine. Cet arrangement avait ceci de défectueux ; les ministres ainsi envoyés à tour de rôle n'avaient pas le temps de s'acclimater, dans le court espace d'une semaine, et se trouvaient par là même, plus exposés à succomber que s'ils fussent demeurés plus longtemps parmi les malades.

L'évêque Mountain se dévoua le premier à cette tâche pénible et qui demandait un courage surhumain. Il quitta l'île le 15 de juin. Il fut remplacé par le révérend J. Torrance. Le nombre total de ministres protestants qui se rendirent sur l'île fut de 16. Sur ces 16 (sans compter l'évêque), 9 furent atteints de la maladie; un mourut du typhus, à Québec; un autre, à Montréal, et le troisième, à St-Jean. L'évêque revint sur l'île, dans le mois d'août, et y passa une autre semaine. Le nombre de protestants, parmi les émigrés, à la Grosse-Île, formait à peu près un dixième du chiffre total.

Le premier médecin en chef de la Quarantaine fut le Dr Poole; le deuxième, le Dr Von Iffland; le quatrième, le Dr Lachaine, et le cinquième, le Dr Montizambert: c'est encore lui qui, depuis 13 ans, est le surintendant médical de l'île.

M. Murdock McKay est le seul ancien infirmier et gérant du lazaret que l'on retrouve, aujourd'hui, sur l'île.

Il est parlé, plus loin, du Dr Montizambert et de M. McKay, ces deux hommes méritent une mention à part.

Le touriste qui visite la Grosse-Île aurait bien tort de ne pas aller voir le monument érigé à la mémoire commune de ceux qui dorment sur la pointe supérieure de l'île, à quelques pas seulement du rivage.

Sur la colonne de marbre, sont gravées les inscriptions suivantes: sur la face regardant l'est:

“In this secluded spot, lie the mortal remains of 5,424 persons who flying from pestilence and famine in Ireland, in the year 1847, found, in America, but a grave”.

Sur la face regardant le sud :

“To the memory of Dr Benson, of Dublin, who died in this hospital, on the 27th May, 1847 ;

“Dr Alexandre Pinet, of Varennes, died on the 24th July, 1847 :

“Dr Alfred Malhiot, of Verchères, died on the 22nd July, 1847 ;

“Dr John Jameson, of Montreal, died on the 2nd August, 1847, aged 34 years.

“These gentlemen were assistant medical officers of this hospital, and all died of typhus fever contracted in the faithful discharge of their duty upon the sick.”

Du côté du nord :

“To the memory of Alfred Panet, medical officer of this establishment, who died of cholera, July, 1834;

“Dr Robert Christie, medical assistant, who died of typhus, in this hospital, on the 2nd of July, 1837 ;

Du coté de l'ouest :

“ Erected by Dr Geo. M. Douglas, medical superintendent, and eighteen medical officers on duty, in 1847.”

TRADUCTION

“Dans ce lieu isolé, gisent les restes mortels de 5,424 personnes qui, fuyant la peste et la famine, en Irlande, en l’année 1847, ne trouvèrent qu’une tombe, en Amérique.”

“A la mémoire du Dr Benson, de Dublin, qui mourut dans cet hôpital, le 27 de mai, 1847 ;

“Du Dr Alexandre Pinet, de Varennes, mort le 24 de juillet, 1847 ;

“Du Dr Alfred Malhiot, de Verchères, mort le 22 juillet 1847, du Dr John Jameson, de Montréal, mort le 2 d’août 1847, à l’âge de 34 ans.

“Ces messieurs étaient officiers aides-médecins de cet hôpital, et tous moururent des fièvres typhoïdes contractées dans l’accomplissement fidèle de leurs devoirs envers les malades.”

“A la mémoire d’Alfred Panet, officier médecin de cet établissement, qui mourut du choléra, en juillet 1834 ;

“ De Robert Christie, aide-médecin, mort du typhus, dans cet hôpital, le 2 de juillet, 1837” ;

“Erigé par le Dr Geo. M. Douglas, médecin surintendant, et dix-huit officiers médecins actifs, en 1847.”

A quelques pas en bas du quartier général ou central, sur le bord du fleuve et à l’ombre de deux arbres qui semblent l’ombrager avec soin, s’élève un modeste monument élevé par l’amour le plus pur sur

cette terre : l'amour maternel et paternel. Voici l'inscription dans sa touchante simplicité :

“Sacred to the memory of Jessie Elizabeth, daughter of sergeant M. Forbes, 93rd Highlanders, and Hannah Margaret, his wife. This child died on the 20th July, 1847, aged 15 months and 13 days, much regretted by all who knew her.

—o—

“Weep not, dear mother, weep not, I am blest,
And must leave Heaven, should I return to thee ;
For I am where the weary are at rest,
The wicked cease from troubling : come to me !”

—o—

TRADUCTION

“Consacré à la mémoire de Jessie Elizabeth, enfant du sergent M. Forbes, 93^{me} des Montagnards, et de Hannah Marguerite, son épouse. Cette enfant, qu'ont regrettée tous ceux qui l'ont connue, est morte le 20 de juillet, 1847, à l'âge de 15 mois et 13 jours.

“ Sèche tes larmes, mère chérie, je suis heureuse
Et, pour revenir à toi, il me faudrait quitter le ciel ;
Car je suis dans ce séjour où la fatigue est inconnue,
Où la méchanceté ne peut nous atteindre ; viens à moi ! ”

Jetons, maintenant, un coup d'œil sur les statistiques que m'a obligeamment fournies M. le Dr Montizambert. Je dois faire observer que l'incendie de

l'année dernière, qui a dévoré trois grandes bâtisses, servant d'hôpitaux, de pharmacie, de dépôt des papiers de la Quarantaine, etc., a causé des lacunes considérables et bien regrettables dans l'ordre chronologique des événements qui ont eu lieu, ici, de même que dans la partie si importante des statistiques. M. Montizambert a pu refaire des tableaux complets des admissions aux hôpitaux de l'Île, du genre des maladies, du chiffre des mortalités, etc., mais les années 1832 et 1833 offrent des lacunes qu'on aimerait à voir remplies. Ainsi, l'on voit bien qu'en 1832 il est arrivé et l'on y a examiné 51,746 émigrés, dans le port de Québec, mais on n'a point d'autres détails.

Puis, pour l'année 1833, on voit bien que le port de Québec a reçu 21,752 émigrés, dont 239 ont été admis à l'hôpital, et fait la quarantaine ; que 159 étaient atteints des fièvres, 34 de la petite vérole et 46 d'autres maladies. On voit bien encore que, de ce nombre 239, il en est mort 27, de quelle maladie ? c'est ce que les lacunes ne permettent point de constater.

Cet incendie est d'autant plus regrettable que l'on a de justes raisons de croire que la malveillance en fut la cause: les uns prétendent que c'est une ancienne garde-malade qui, pour satisfaire un point de vengeance, aurait mis le feu ; d'autres disent que c'est un ouvrier qui se serait rendu coupable du méfait, afin d'avoir du travail aux frais du gouvernement. Laquelle de ces deux versions tombe-t-elle dans le vrai ? Peut-être ni l'une, ni l'autre... et *sub judice lis est*, ce

qui veut dire qu'on n'en sait rien d'une manière positive.

L'année 1834 donne les chiffres suivants : Entrés dans le port de Québec, 30,935 émigrés ; admis dans les hôpitaux de la Quarantaine, 844. Ayant le choléra, 290 ; les fièvres, 404 ; la petite vérole, 12 ; la rougeole, 29 ; dyssenterie et diarrhée, 27 ; autres maladies, 82. Les mortalités ont été comme suit : Du choléra, 159 ; des fièvres, 68 ; de la petite vérole, 2 ; de la rougeole, 12 ; de la dyssenterie et de la diarrhée, 19 ; d'autres maladies, 4 ; total 264. Déduisant ce nombre des mortalités, 264, de celui des admissions, 844, on trouve que 580 malades ont pu guérir, ce qui est déjà une proportion assez avantageuse, près des trois quarts de guérisons sur les maladies.

Venons, à présent, à l'année 1847.

Entrés dans le port de Québec, 68,106 émigrés admis dans les hôpitaux de la Quarantaine, 8,691. ayant les fièvres, 8,639, la petite vérole, 51. Morts des fièvres, 3,227 ; de la petite vérole, 12, total : 3,239, donnant le chiffre 5,453 pour les guérisons. Pour l'intelligence du chiffre des mortalités, une explication est nécessaire.

On a vu plus haut que le chiffre des mortalités porté sur l'inscription du monument, pour, 1847 est de 5,424, tandis que les médecins d'alors n'ont constaté que 3,238 mortalités pour la même année. Comment expliquer cette différence en moins de 2,186 ? Rien de plus facile, quand on sait que des centaines et plus d'émigrés moururent en arrivant ici

et en attendant leur tour de l'examen médical ; que d'autres expirèrent en sortant des navires qui les avaient amenés ici, ou lorsqu'on les transportait à terre, ou encore quelques instants après avoir été déposés sur le rivage ou lorsque les porteurs les transportaient aux hôpitaux. Il faut aussi se rappeler que dans plusieurs cas, un des symptômes des fièvres typhoïdes était la folie. Pour ceux-ci, et ils sont nombreux, ils s'échappaient bien souvent, et allaient mourir dans les bois qui couvrent le sommet et le nord de l'île. Aussi m'a-t-on assuré qu'il y a des cadavres d'inhumés non seulement dans les cimetières mais partout sur l'île ; car on enterrait les personnes trouvées mortes dans les bois, à l'endroit même où elles avaient rendu le dernier soupir : on agissait ainsi par crainte de la contagion. Les anciens, comme M. McKay, par exemple, sont d'opinion qu'il doit y avoir sur toute l'île, dans les cimetières et ailleurs, au moins 11,000 personnes d'enterrées.

En 1859, sur 92 personnes admises à la Quarantaine, il n'y a pas eu une seule mortalité. Le Dr Douglas était le médecin en chef. De ces 92 malades, il y avait 20 cas de fièvres typhoïdes. Cette maladie avait-elle perdu de sa virulence. ? Les soins étaient-ils préférables ? Avait-on découvert des remèdes plus propres à combattre cette terrible maladie, de 1847 ? Cette année de 1859 a été la seule sans décès depuis l'établissement de la Quarantaine sur la Grosse-Île jusqu'à 1875 inclusivement. Les années 1876, 77-78 ont eu, la première, une seule admission ; la deuxième

n'en a eu aucune, et 1878 en a eu 7. Il n'y a eu aucune mortalité en 1876 et 1878.

Outre les mortalités constatées ici et ailleurs, pour 1847, plusieurs milliers d'émigrés moururent en route. La traversée alors prenait en moyenne, de 3 à 3 mois et demi, et le Dr Douglas a porté à 8.000, le nombre de cadavres d'émigrés ensevelis dans l'océan, pendant cette seule année 1847. Bien souvent aussi les passagers survivants ne pouvaient pas rendre ce dernier service, les jeter à la mer, à ceux que la Mort avait frappés. C'est pour cette raison que les navires Avon, Georges, Erin's Queen, Rose, The Sisters et le Tridon devinrent, pendant le passage et arrivèrent à la Grosse-Ile comme autant de charniers flottants. Peut-on se faire une idée de l'horreur que devaient inspirer ces cadavres amoncelés à fond de cale.

Quelle puanteur horrible devait s'exhaler de tous ces corps en putréfaction. Quelle affreuse position pour les survivants obligés de vivre au milieu de ces victimes de la misère et de la cruauté anglaise! Que d'imprécations à l'adresse de la *justice* britannique ont dû sortir du fond de l'âme de ces malheureux Irlandais ainsi décimés par la faim, rongés par la vermine! Dieu, qui est juste, ne punira-t-il pas la perfide Albion? Oui, car des milliers de victimes du fanatisme anglais crient vengeance vers le Ciel; des milliers de veuves et d'orphelins sont encore des témoins vivants de cette persécution religieuse exercée contre la malheureuse Irlande qui n'avait et n'a

encore d'autre défaut que celui de tenir fermement à la croyance prêchée par St-Patrice. L'Angleterre avait déjà, sceignant son front d'une honte éternelle, les Lois Pénelas contre un peuple vaincu, humilié, traqué ; et la grande hégire de 1847 et les malheurs qui en ont été la suite diront éternellement ce que l'on peut attendre de la haine et du fanatisme d'une nation étouffée par l'orgueil le plus arrogant. Ces malheurs, dis-je, justifieront ces paroles d'un Canadien distingué (le chevalier J-C. Taché) à l'auteur de cette étude historique ; "Les Anglais n'accordent jamais plus aux habitants d'une race différente de la leur que ce qu'ils ne peuvent s'empêcher de refuser". De nos jours, Manitoba est là pour prouver la vérité de cette assertion. Norquay, le ministre métis de la province des prairies, vient de démontrer ce que le sang anglais, même quand il est uni au sang d'une sauvage, peut faire envers une minorité franche, honnête, *loyale*. Mais revenons à notre sujet.

Le Dr Douglas, dans son témoignage donné devant un comité du parlement tenant une enquête au sujet des horreurs de 1847, a déclaré que les cadavres étaient retirés de la cale des navires au moyen de crochets, et que les autorités eurent à payer une piastre et même un souverain (\$4.86) pour chaque corps ainsi pêché et porté au cimetière situé à quelques pas du rivage, sur la pointe de l'ouest. Là, on creusait des tranchées de 3 pieds de profondeur (il aurait fallu miner dans le roc pour leur donner une plus grande profondeur,) et l'on y plaçait les

cercueils, deux l'un sur l'autre, de ceux qui étaient morts, en mer ou aux hôpitaux. Avec cette double rangée de bières, il ne restait plus que 6 ou 7 pouces de terre pour les couvrir. Une armée de rats, débarqués des navires, s'empara de ce champ de la mort, y creusa des milliers de trous et se mit à ronger les cadavres. Craignant avec raison que ces milliers de corps recouverts d'une légère couche de terre et dont plusieurs étaient mis presque à nu par les rats, n'engendrassent une maladie pestilentielle, on y fit charroyer des milliers de charretées de terre prise des buttes environnantes. Ces travaux remplissaient deux fins : celle de se mettre à l'abri de la peste, et celle de niveler le terrain.

Qu'on se porte, maintenant, en imagination, dans la cale de ces navires, où règnent, au milieu des miasmes les plus nauséabonds, les morts et les mourants, rongés par la vermine et gisant dans les ordures. Qui aura le courage d'aller au secours de ceux qui sont sur le point de rendre le dernier soupir ? Qui voudra aller les consoler, les préparer à bien mourir ? Qui ? . . . C'est le ministre du Seigneur ; c'est cet homme dont la vie n'est qu'une suite de sacrifices ; c'est le prêtre, enfin. En sortant de ces antres de la Mort et de la désolation, le surplis et les hardes de ces héros chrétiens étaient couverts de vermine, d'ordures et de glaires vomis par ceux qu'ils venaient de confesser.

Notre population des campagnes, surtout des environs de la Grosse-Ile, comme St-Thomas, Beau-

mont, l'Ile-aux-Grues, etc., fit voir de quels sentiments chrétiens elle était animée. On adopta, dans presque toutes les paroisses du pays, les orphelins faits par les ravages du typhus ; et, aujourd'hui, les enfants des victimes de 1847 sont disséminés par tout le pays et font partie de la génération actuelle.

Ceux qui étaient jeunes, alors, ont grandi et vivent avec les moeurs, les coutumes et la langue de notre race.

Une remarque se glisse ici, tout naturellement, sous ma plume.

Où les Irlandais qui demeurent parmi nous, connaissent le dévoûment sans bornes de nos compatriotes pour les morts et les mourants, pour les orphelins de 1847, ou ils ignorent jusqu'à quel point nous avons poussé l'amour pour eux. S'ils connaissent la charité canadienne de cette époque, pourquoi, en général, s'en montrent-ils si peu reconnaissants ? Personne ne nierá, je suppose, les montagnes de préjugés qu'entretient la race irlandaise contre la nôtre ; car il faudrait ignorer ou oublier les scènes, les querelles, les batailles qui ont si souvent ensanglanté les rues de Québec et de Montréal, à l'époque des élections. Si, donc, ils n'ignorent point les actes de fraternité que nous avons faits pour leurs compatriotes, en 1847, les Irlandais d'aujourd'hui ont perdu la mémoire du cœur, et nous avons bien le droit de les considérer comme les fils dégénérés d'une race généreuse, héroïque et reconnaissante. Depuis quand un bienfait doit-il être reconnu par des actes d'hostilité agressive et ingrate ?

Outre la reconnaissance qui devrait faire d'eux nos amis politiques, il y a la communauté des intérêts religieux, qui ont le droit d'être pour quelque chose dans la balance. Etant donnés les mêmes intérêts, pourquoi ne marcherions-nous pas épaule à épaule, la main dans la main ?

D'un autre côté, si nos concitoyens d'origine irlandaise ignorent ce qu'ils nous doivent, pourquoi n'ouvrent-ils pas l'histoire de l'époque dont nous parlons ? Qui est-ce qui ou qu'est-ce qui les empêche d'étudier ces pages intéressantes du dévouement des nôtres pour eux, avant de se montrer aussi hostiles envers nous ? L'étude des événements lugubres de 1847 leur dessillerait les yeux sur notre compte, et peut-être ne voudraient-ils plus tirer les marrons du feu pour la race qui a entrepris leur anéantissement, religieux et national. Qu'ils se le rappellent bien : l'ignorance, dans ce cas-ci comme dans plusieurs autres, n'est point une excuse.

La Quarantaine a toujours eu des missionnaires catholiques et protestants. Dans les commencements, c'était ordinairement un prêtre du séminaire de Québec qui venait ici, le samedi, faire les offices du lendemain ; puis, il s'en retournait le lundi suivant. Depuis plusieurs années, cependant, un missionnaire réside sur l'île 4 mois, depuis le milieu de mai jusqu'à la fin de septembre. Pour les 8 autres mois de l'année, les insulaires de la Quarantaine sont desservis par le curé de l'Île-aux-Grues, comme nous l'avons dit en parlant de cette dernière île.

Les registres de la Grosse-Ile ne remontent qu'à 1869 : ils seraient donc difficile de donner les noms de tous les missionnaires qui ont passé par ici. J'en donne quelques-uns que m'ont fournis les anciens : les révérends MM. Bonneau, Gauvreau, Audet, Fréchette, Brunet, Fortier, Winter, Drolet, etc., etc.

Quant aux prêtres missionnaires de l'île, depuis 1869 inclusivement, voici leurs noms : En 1869, M. Dumontier ; en 1870, M. L. Gingras ; en 1871, M. Verville ; en 1872, M. Amb. Fafard ; en 1873, M. Verville ; en 1874, M. J. McGuire ; en 1875 et 1876, M. Monge. ; en 1877, M. L. Et. Grondin ; en 1878, M. Monge, et, en 1879, M. Benj. Demers.

En 1876, il n'y a eu ni sépulture, ni baptême, ni mariage. Quant aux sépultures, il faut observer que la plupart des employés canadiens attachés à la Quarantaine sont de l'île-aux-Grues, et que c'est sur leur île natale qu'on les enterre, s'ils ne meurent pas de maladie contagieuse.

Comme il ne reste qu'un protestant sur la Grosse-Ile, depuis la fin de septembre jusqu'à la fin de mai, il n'y a pas de ministre durant ces 8 mois.

L'église catholique de l'île est sur la liste des églises subventionnées à même les fonds de la propagation de la Foi. Le ménage, les ustensiles de cuisine et tous les objets nécessaires à la bonne tenue d'une maison, proviennent de la même source et sont à l'usage du missionnaire qui les laisse à son successeur, dans le presbytère. Le gouvernement verse, dans la caisse de la propagation de la Foi, la somme de \$200

pour ces 4½ mois de mission ; et cette somme est remise au missionnaire, pour l'aider à payer ses frais d'entretien, de nourriture et le salaire de ceux qu'il veut bien employer.

La maison, située tout près de l'église et qui sert de presbytère, est propre, vaste et bien entretenue par le gouvernement. Elle a plusieurs dépendances et un beau terrain pour jardin.

L'église, ou plutôt la chapelle, est suffisamment grande pour la population catholique de l'île. Son entretien est aux frais des insulaires. Le site qu'elle occupe est formé d'une éminence ayant vue sur le fleuve et d'où l'oeil peut parcourir un joli panorama.

Le missionnaire actuel, M. Demers, est très-affable, obligeant, studieux et d'une conversation intéressante. Il n'a, malheureusement, qu'une faible santé. A propos, je remarque que Mgr l'archevêque donne de préférence cette mission à des prêtres qui ont besoin de repos et d'un climat salubre.

L'église protestante (église anglicane) est bâtie sur un petit rocher et au milieu d'un bosquet. Elle est à peine visible du chemin qui passe tout près, et en pleine vue pour ceux qui voudraient la voir du fleuve. Elle est propre et bien entretenue. La demeure du ministre n'en est pas éloignée et elle forme un triste contraste avec le presbytère, sous tous les rapports. C'est une vieille bâtisse d'un aspect peu attrayant et qui a servi, autrefois, de demeure au commandant militaire.

Le ministre actuel, M. Daniel, est un jeune gra-

dué de l'université d'Oxford, Angleterre. C'est un homme instruit, sérieux, mais plein d'obligeance, d'affabilité et exempt de ce fanatisme religieux qui rend la société de certains hommes insupportables. Il reçoit, lui aussi, \$200. pour la saison de l'été, par l'entremise de la Church Society, à Québec, qui paie le ministre. Il se trouve dans les mêmes conditions que le missionnaire catholique pour ce qui regarde le logement, son ameublement. etc.

Les premières chapelles bâties sur l'île, (catholique et protestante) dès la première année de l'établissement de la Quarantaine, en 1832, furent érigées sur la pointe d'en haut. Elles sont encore debout, mais bien délabrées et abandonnées depuis; 5 ans, la catholique et depuis 2 ans, la protestante. La chapelle protestante avait été construite sur une éminence; mais, en 1832, lorsqu'on la bâtissait, une bourrasque la renversa de son piédestal; on la releva à l'endroit même où le vent l'avait jetée.

La résidence du médecin en chef est bien certainement la plus belle de l'île. Elle est bâtie dans un charmant bocage élevé de 50 pieds au-dessus du fleuve qu'elle regarde ainsi que la côte du sud. Des parterres de verdure, des allées sablées serpentant dans un jardin entretenu avec soin, des bancs et des fauteuils rustiques festonnés de verdure, des corbeilles formées de branches flexibles et remplies de fleurs, embellissent les alentours et réjouissent l'oeil de celui qui visite cette demeure princière.

En face et sur une plate-forme de 40 pieds carrés,

a été érigée, en 1849, une batterie de 3 canons, deux de 12 et un de 18. Cette batterie est au service des bâtiments qui, dans les cas d'épidémie, seraient tentés de passer ici sans avoir été visités par l'officier de la Quarantaine, ce qui est arrivé quelquefois. Dans ces cas-là, on fait parler les canons aux oreilles des capitaines violateurs des règlements. Un boulet lancé en avant de la proue leur sert de premier avertissement ; et, si ce premier messenger ne suffit pas, d'autres sont lancés dans la voilure. Jusqu'à présent, ce dernier avertissement a suffi pour faire comprendre que l'on ne plaisantait pas à terre.

Tout près de la batterie, s'élève un long mât au haut duquel flotte, du matin au soir, le drapeau des provinces confédérées.

De là, un escalier, avec chaînes pour rampes, vous conduit au bord de l'eau : c'est l'embarcadère et le débarcadère des chaloupes du gouvernement.

Un autre escalier se trouve à un arpent plus haut : il sert aux baigneurs qui se rendent au fleuve ou en reviennent ; il sert encore de passage aux employés chargés de remplir d'eau les baignoires placées dans la maison de bains construite à quelques pas, sur la petite falaise.

En un mot, tout, sur l'île, est tenu et entretenu avec une propreté et un ordre remarquables, qui font beaucoup d'honneur à ceux qui ont charge de la surveillance.

Le Dr Frédéric Montizambert, médecin surintendant de la Quarantaine, est d'un abord un peu

froid ; mais ce dehors cache un bon coeur, un grand fond d'obligeance et beaucoup de générosité. C'est un monsieur dans la force du terme, à manières affables et distinguées. Il a pris ses degrés de médecin à l'université d'Edimbourg, en Ecosse, en 1864. Il est aussi membre du collège royal des chirurgiens d'Edimbourg, ce qui explique les 5 lettres suivantes qu'il a le droit d'écrire après son nom : L. R. C. S. E. qui signifient : *Licentiate of the Royal College of Surgeons, Edimburg.* Avant d'aller prendre ses degrés en Ecosse, le Dr Montizambert avait passé 2 ans à l'université Laval.

C'est non-seulement un médecin de première classe, mais, de plus, un excellent administrateur: ceci se voit facilement en visitant l'île. Tout est réglé avec la régularité d'un mécanisme. Il est bon pour ses subalternes dont il sait se faire aimer, tout en les obligeant à remplir fidèlement leurs devoirs respectifs. Le docteur est un homme d'étude qui se tient au courant des progrès qui s'opèrent dans sa noble profession.

La Quarantaine possède une école depuis 30 ans, à peu près.

Quelques-uns de nos concitoyens sont peut-être portés à douter de l'utilité d'une Quarantaine. C'est se tromper gravement ; car qui nous assure que, d'un jour à l'autre, nous n'aurons, mouillés dans la rade de Québec, un ou deux bâtiments infectés de quelque maladie contagieuse ? Comme il est impossible de dire ce qui peut nous arriver, à chaque saison, la

prudence, qui est la mère de la sûreté, nous fait un devoir de nous tenir prêts à toutes les éventualités. D'ailleurs, chaque pays civilisé a sa Quarantaine, dans les temps de salubrité générale tout comme aux temps d'épidémie. Dans notre pays donc, un gouvernement qui, sous le prétexte futile d'économie, abolirait la Quarantaine, assumerait, par ce seul fait, une responsabilité énorme et qui finirait bientôt par l'écraser. Ce n'est plus quand la contagion s'est établie dans les centres populeux qu'il faut songer à la combattre avec succès ; c'est à 10 lieues de la capitale qu'il faut aller la rencontrer, là où elle ne peut envahir le pays.

.....
.....

FIN

—o—

NOTE DES EDITEURS.—Le manuscrit se termine ici brusquement.

La mort est venue interrompre bien inopinément les travaux de l'auteur de "l'Histoire de l'Île-aux-grues."

Cet ouvrage cependant, bien que demeuré inachevé, présente une grande valeur historique et documentaire et servira de base au vaillant écrivain qui entreprendra de terminer l'histoire si intéressante des Îles du St-Laurent.